



République Tunisienne

Ministère de la jeunesse et des sports

Unité de gestion du budget par objectifs

Rapport annuel de performance de la mission jeunesse et sport pour l'année 2020



CHAPITRE I : présentation générale

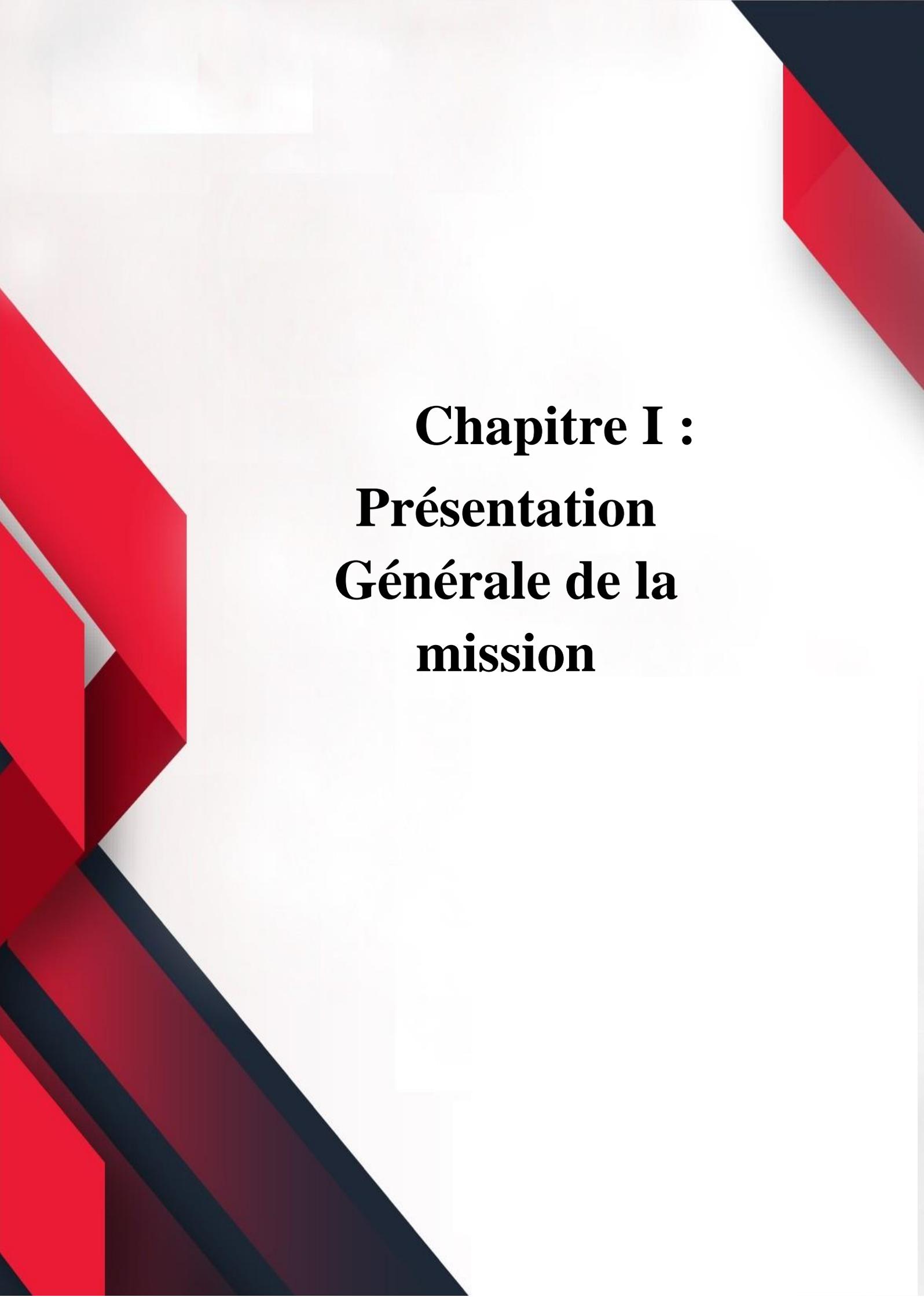
1- Résultats de performance pour 2020

2- Exécution du budget de la mission 2020

CHAPITRE: Présentation de l'exécution du programme de la mission

1- Présentation et analyse des résultats de performance

2- Présentation de l'exécution du budget des programmes



Chapitre I :

Présentation

Générale de la

mission

1- RESULTATS DE PERFORMANCE POUR 2020

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports œuvre à promouvoir les secteurs jeunesse, du sport et de l'éducation physique. Il œuvre à concrétiser les choix nationaux en matière d'éducation des jeunes, de loisirs et d'éducation inscrits dans les plans de développement.

Les axes stratégiques consistent à :

- Elaborer les plans de développement afférents aux secteurs jeunesse, du sport et de l'éducation physique
- Fournir les fonds et les équipements nécessaires aux secteurs de la jeunesse et du sport et optimiser leur exploitation.
- Construire et aménager les institutions sportives et de jeunesse.
- Etudier et suivre les questions de nature juridique et préparer les textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur de la jeunesse et du sport.
- Promouvoir les ressources humaines et financières assurant les fonctions d'enseignement, de formation, d'encadrement et de gestion dans les domaines du sport et de la jeunesse.
- Encourager l'investissement privé dans les domaines de l'animation éducative, sociale, culturelle et sportive.

2- PRIORITES STRATEGIQUES DE LA MISSION :

▪ DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

L'agenda stratégique du programme jeunesse s'appuie sur les quatre priorités stratégiques exprimées par les jeunes au cours du dialogue communautaire sur les questions et les enjeux de la jeunesse en vue de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations à savoir

- Jeune citoyen, activement impliqué dans la vie publique aux niveaux national et local et ce à travers:
 - l'appropriation de la constitution par les jeunes et promouvoir leur participation et leur engagement dans la vie associative et politique et dans les mécanismes de gouvernance locale.
 - l'appartenance citoyenne des jeunes et l'exercice de leurs droits et devoirs en tant qu'acteurs impliqués dans les transformations sociales.
 - La promotion du volontariat des jeunes au service de l'intérêt général, à travers le travail social et communautaire.
- Jeune mobile, enraciné dans son identité et ouvert sur le monde à travers:

- La mobilité des jeunes et l'échange d'expériences à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.
- L'offre d'opportunités, d'épanouissement culturel, artistique et sportif aux jeunes, ainsi que des espaces, des moyens et un encadrement nécessaire pour leur divertissement.
- La sensibilisation des jeunes sur les valeurs nationales, démocratiques et les droits humains afin de prévenir l'extrémisme violent.
- **Jeune entrepreneur, capable de saisir les opportunités pour s'insérer dans la vie active en œuvrant à :**
 - Promouvoir l'auto-entreprenariat et l'entreprenariat des jeunes et en faciliter l'interaction avec les réseaux d'appui à la création d'entreprise.
 - Encourager la créativité et l'innovation et inciter les jeunes à envisager de nouvelles alternatives en matière d'emploi, en développant leur autonomie et en les initiant à la prise de risque et à la conception de projets professionnels.
 - Renforcer les capacités des jeunes pour mieux saisir les opportunités du marché de l'emploi
 - Mettre à leur disposition les informations pertinentes sur les programmes nationaux et avantages octroyés aux entrepreneurs.
 - Orienter les jeunes vers des formations de développement personnel et d'acquisition de compétences alignées sur les exigences du marché du travail.
 - Aider les jeunes afin qu'ils s'initient à la vie professionnelle.
- **Jeune créatif, tourné vers l'inventivité et l'innovation en s'employant à :**
 - Identifier les talents des jeunes dans les différents domaines, et les accompagner pour les développer et les orienter vers les structures d'appui spécialisées.

L'activation de la vision stratégique dépend du rôle central des institutions de jeunesse qualifiées pour assurer l'intégration des jeunes dans la société et le développement d'une citoyenneté effective à travers un programme visant à développer des domaines d'intervention majeurs dans le secteur de la jeunesse basés sur :

- Le développement des infrastructures et restructuration des institutions de jeunesse.
- Le développement du système de tourisme pour les jeunes.
- L'adéquation des services aux besoins et aux aspirations des jeunes.
- L'élaboration d'un programme de formation et de renforcement des compétences.
- La réalisation des recherches et des études.

▪ **DANS LE DOMAINE DU SPORT**

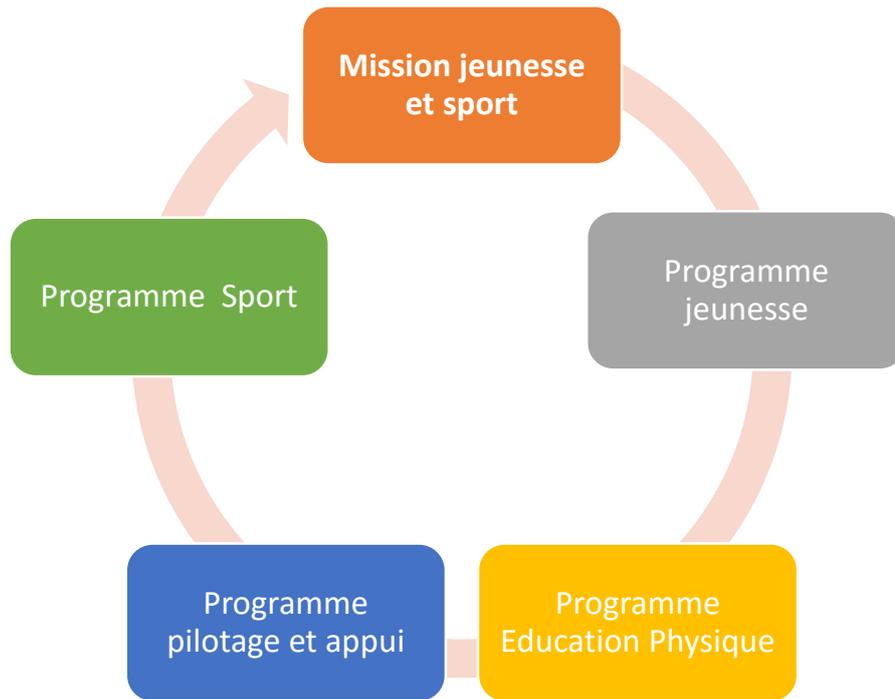
- Elargir la base des pratiquants des activités physiques et sportives et la généraliser à toutes les catégories sociales selon les tranches d'âge et dans la plupart des régions de la république tout en veillant à l'égalité des chances.
- Soutenir les athlètes d'élite afin d'améliorer leurs résultats pour honorer la Tunisie lors des forums internationaux et continentaux.
- Développer la formation et la recherche scientifique en médecine et sciences du sport,
- Fournir les soins, les services médicaux et le suivi scientifique aux athlètes
- Promouvoir le respect de l'éthique sportive et préserver la santé du sport moyennant la lutte contre le dopage
- Étudier le phénomène de la violence dans les espaces sportifs, œuvre à le réduire et consacrer les valeurs olympiques

▪ **DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION PHYSIQUE :**

- Généraliser l'éducation physique dans tous les milieux scolaires et améliorer la qualité de cette matière
- Accroître le taux d'encadrement des étudiants par les enseignants chercheurs, développer leurs compétences et encourager la recherche scientifique dans le domaine des sports.

- Augmenter l'encadrement des professeurs par des inspecteurs pédagogique spécialisés et compétents.

- **Cartographie des programmes de la mission**



2 LES PRINCIPALES REALISATIONS DE LA MISSION :

▪ DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

- Appui à la participation des jeunes aux affaires publiques pour promouvoir leurs valeurs de citoyenneté et les former à la pratique démocratique et ce à travers la participation de 70 établissements de jeunesse aux programmes d'éducation à la citoyenneté en partenariat avec l'APEC et l'organisation des académies de leadership dans 24 gouvernorats au profit de 2379 jeunes.
- Encouragement des jeunes pour appuyer les efforts de l'État pour lutter contre le virus CORONA et ce à travers 250 initiatives de volontariat et d'innovation technologique à l'instar de fabrication de robots, de couloirs de stérilisation et de bavettes et la production de spots de sensibilisation. 59 886 jeunes ont bénéficié de diverses activités.
- Poursuite de la réalisation du plan national pour la création d'institutions de deuxième génération, dont 15 maisons des jeunes de deuxième génération ont été créés pour un crédits estimé à 1.665 millions de dinars.
- Révision de la carte nationale des institutions de jeunesse et réhabilitation et développement des services des centres d'accueil et du tourisme des jeunes.
- Développement du système de divertissement et de tourisme des jeunes à travers la mise en place d'une politique nationale qui rassemble diverses structures publiques et organisations de la société civile

- La mise en œuvre de plusieurs programmes en partenariat avec des organisations nationales et internationales et des structures de la société civile à l'instar du programme des jeunes décideurs réalisé en partenariat avec l'OCDE et le soutien de 10 projets de jeunesse d'une valeur totale de 100 mille dinars.
- Le lancement du programme visant à faciliter l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle qui cible 2 000 jeunes des deux sexes, et qui est réalisé en collaboration avec la GIZ.
- Développement des services d'information au profit des jeunes et renforcement des compétences des agents et des adhérents via les académies d'été. Dans ce contexte, 05 radios-web et 04 télévisions-web ont été créés.
- Lancement du programme de protection de 2000 jeunes des deux sexes contre les comportements à risque dont ont en bénéficié.

▪ DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Évolution relative du nombre de licenciés dans le secteur des sports civils, qui est passé de 182542 au cours de la saison sportive 2018-2019 à 197382 au cours de la saison sportive 2019-2020, soit un taux d'évolution de 8 %.
- Augmentation du nombre d'associations sportives qui est passé de 1502 au cours de la saison sportive 2018-2019 à 1642 au cours de la saison sportive 2019-2020, soit un taux d'évolution de 9 %.
- Évolution relative du nombre d'associations nationales et régionales, de 83 au cours de la saison sportive 2018-2019 à 87 au cours de la saison sportive 2019-2020, soit un taux d'évolution de 5 %.
- La plupart des fédérations ont pu terminer leurs activités pour la saison sportive 2019-2020, bien que leur organisation ait été entravée par la propagation du coronavirus.
- Le ministère a été en mesure d'appliquer l'agenda prédéfinis dans les sports d'équipe et la plupart des sports individuels, ce qui est une réalisation par rapport à certains autres pays développés qui n'ont pas terminé leurs saisons sportives et ont complètement cessé leur activité.
- En relation avec **la situation sanitaire du pays** :
 - Préparation du protocole sanitaire en définissant les conditions sanitaires et réglementaires des activités sportives
 - Placement des établissements sportives sous la responsabilité du ministère de la Santé
 - Préparation de l'hôpital d'urgence dans la cité nationale olympique

- Affectation du complexe sportif des jeunes de Radès à un centre de santé pilote pour accueillir les athlètes d'élite contaminés.
- La création d'un comité médicale pour contrôler la pandémie de Cofid-19 dans le milieu sportif
 - Aménagement du Centre de stage de Borj cédria en tant que centre pilote de quarantaine
 - Placement de la grande salle multidisciplinaire à la cité sportive des jeunes au service de l'État tunisien pour le convertir en centre de collecte de fonds au profit des groupes vulnérables
 - Adoption du numéro vert (80106999)
 - Développement d'une plateforme en ligne pour l'échange d'informations entre tous les athlètes et les médecins supervisant les structures sportives

▪ **DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE :**

En ce qui concerne la promotion de la couverture de l'éducation physique dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, nous n'avons pas atteint les estimations prévues en raison de l'absence de recrutement ou de remplacement des personnes partis à la retraite. Une nette amélioration de la couverture a été enregistrée grâce au recrutement de 387 professeurs d'enseignement secondaire contractuels. En ce qui concerne l'encadrement des étudiants par des enseignants chercheurs, par rapport à l'évolution du nombre de professeurs chercheurs au cours des années passées, on constate que les conditions d'enseignement se sont améliorées compte tenu de l'évolution du taux d'encadrement des étudiants qui est passé de 153 enseignants chercheurs en 2017, à 168 en 2018, 151 en 2019 pour 25 étudiants, 151 enseignants chercheurs en 2020 pour 28 étudiants.

3. EXECUTION DU BUDGET DE LA MISSION POUR L'ANNEE 2020

La consommation des crédits pour l'année 2020 s'est élevée à 750474 mille dinars contre des prévisions de 8029977 mille dinars soit un taux de réalisation de 93.46%.

Ce taux est considéré comme acceptable compte tenu des circonstances exceptionnelles relatives à l'épidémie du virus covid 19 en 2020.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

Tableau 1

Exécution du budget de la mission année 2020 selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

| Dépenses | Prévisions 2020 | | Réalisation ns 2020 (2) | Réalizations par rapport aux prévisions | |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------|----------------------------------|---|---|
| | (LF complémentaire) (1) | | | Montant (2)- (1) | Taux de réalisation n° (2)/(1) |
| Dépenses de gestion | | | | | |
| Dépenses de Rémunération CP | 559275 | | 516578 | -42697 | 92,37% |
| Dépenses de Fonctionnement CP | 35112 | | 33118 | -1994 | 94,32% |
| Dépenses d'Intervention publique | C. Engagement | 65790 | 63139 | -2651 | 95,97% |
| | C. Paiement | 65790 | 63025 | -2765 | 95,80% |
| Dépenses de Investissements | C. Engagement | 565888 | 329188 | -236700 | 58,17% |
| | C. Paiement | 142800 | 137753 | -5047 | 96,47% |
| Dépenses de Financement public | | | | | |
| Total général | C. Engagement | 1226065 | 942023 | -284042 | 76.83% |
| | C. Paiement | 802977 | 750474 | -52503 | 93.46% |

Compte non tenu des ressources propres des établissements.

- Sur les 750474.000 dinars alloués au secteur de la jeunesse et du sport pour 2020, contre 802.977.000 dinars alloués, soit un taux d'exécution de 93,46% en raison de:
 - taux de réalisation de 92,37% concernant les dépenses de rémunération dû au départ d'agents qui n'ont pas été remplacés.
 - taux de réalisation de 94.32%, concernant les dépenses de fonctionnement

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

- taux de réalisation de 95,80% concernant les dépenses d'interventions. Ce taux est significativement positif compte tenu des retards dans l'entretien des établissements du ministère.
- Les dépenses d'investissement ont été presque totalement consommé puisque le taux de réalisation est de 96,47%.

Tableau 2

**Exécution du budget de la mission année 2020 par rapport aux prévisions selon les programmes
(Crédits de paiement)**

| Dépenses | | Prévisions 2020 (LF complémentaire) (1) | Réalizations 2020 (2) | Réalizations par rapport aux prévisions | |
|---|------------------|--|-----------------------------|--|------------------------------------|
| | | | | Montant (2)- (1) | Taux de réalisation% (2)/(1) |
| Programme 1 jeunesse | C. Engagement | 269696 | 194848 | 74848- | %72,25 |
| | C. Paiement | 161154 | 142365 | 18789- | %88,34 |
| Programme 2 Sport | C. Engagement | 410155 | 281917 | 158238- | 61.41% |
| | C. Paiement | 171573 | 169868 | -1705 | 99.01% |
| Programme 3 Education physique | C. Engagement | 442542 | 377520 | -65022 | 85.30% |
| | C. Paiement | 409914 | 357342 | -52572 | 87.17% |
| Programme 9 Pilotage et appui | C. Engagement | 82273 | 64888 | -17385 | 78.87% |
| | C. Paiement | 70271 | 61197 | 9074- | 87.09% |
| Total | C. Engagement | 1 204 666 | 919173 | -285493 | 76.30% |
| | C. Paiement | 812912 | 730772 | -82140 | 89.89% |

Compte non tenu des ressources propres des établissements

Les taux d'exécution des budgets des Programme de Jeunesse, des Sports et de l'éducation physique enregistrés sont respectivement à 88,34%, 99,01% et 87,09% à

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

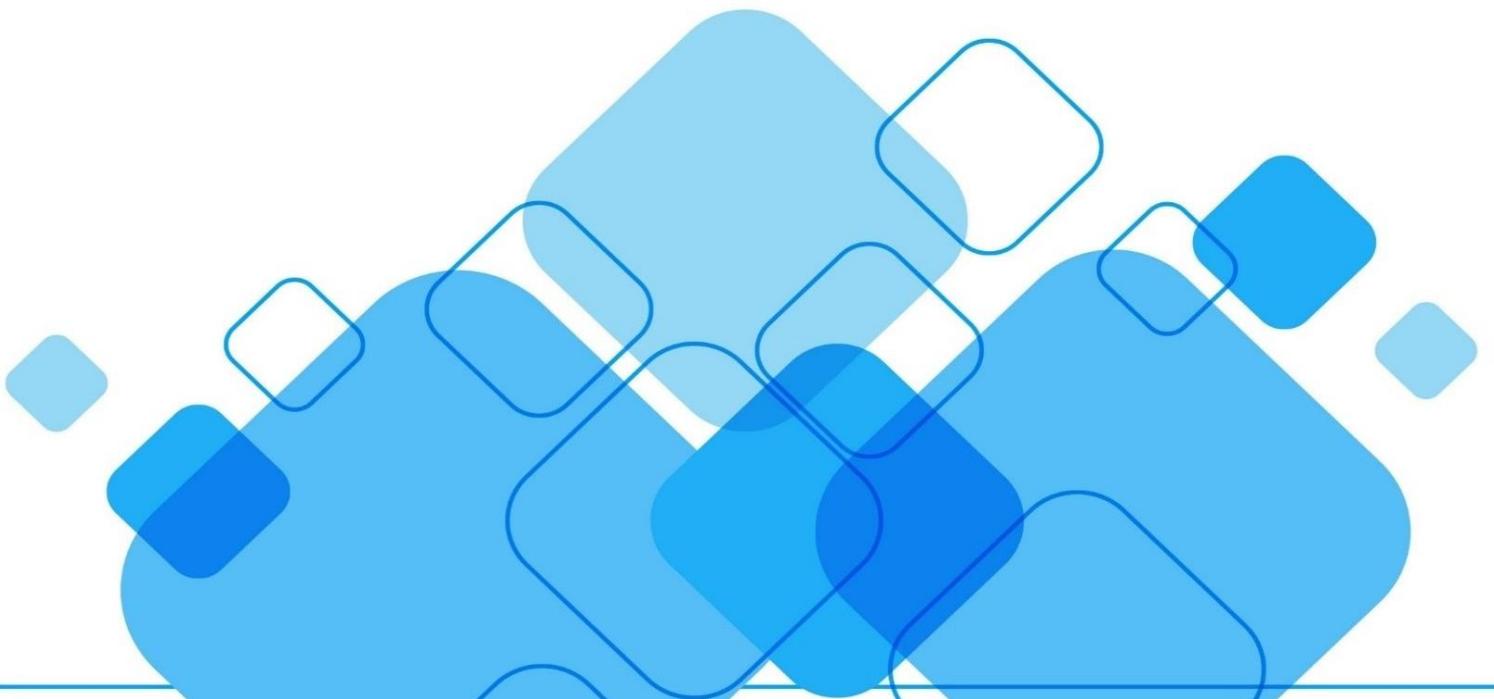
cause des confinements au cours du premier trimestre de l'année et à l'annulation et au report de certaines activités programmées.

CHAPITRE

II

**Présentation de l'exécution
des programmes de la
mission**

PROGRAMME1 : JEUNESSE



Programme « Jeunesse » pour 2020
Nom du responsable du programme : Mr. Hicham ISSA,
directeur général de la jeunesse,
nommé depuis le 12 juin 2020

I. Présentation et analyse des résultats de la performance

1. Objectif stratégique 1.1: Appuyer le développement de l'animation et de l'encadrement des jeunes

L'Indicateur Numéro 1 : Nombre de bénéficiaires des clubs de jeunesse et des programmes en milieux urbain et rural selon sexe

| Unité | Réalizations | | Prévisions 2020 | Réalisations 2020 | Taux de Réalisation | Prévisions | | |
|--------|--------------|------------|-----------------|-------------------|---------------------|------------|------------|------------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre | 20585 1 | 22047 2 | 235723 | 280040 | %118 | 13124 8 | 14437 2 | 15880 9 |

1. Définition l'indicateur : le nombre de jeunes bénéficiant de activités des clubs et des institutions de la jeunesse dans les zones rurales et urbaines, ainsi que les jeunes participant aux manifestations, festivals nationaux et programmes touristiques de la jeunesse.

2. La méthode de calcul de l'indicateur : cet indicateur quantitatif est calculé en rassemblant le nombre de participants dans les établissements de jeunesse et les bénéficiaires des programmes et d'activités nationaux et de programmes de tourisme pour les jeunes.

3. Source d'Informations :

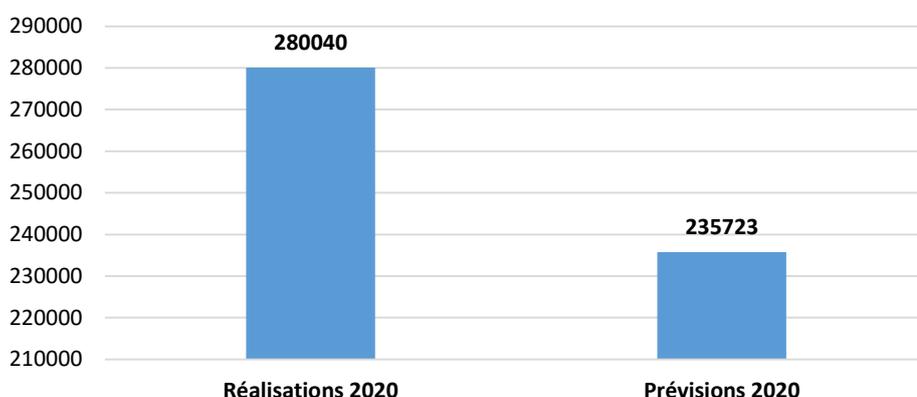
- Les commissariats régionaux de la jeunesse et des sports.
- Rapport annuel de la Direction Générale de la Jeunesse 2020.

4. Analyse et justification de la différence enregistrée au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de 2020:

En 2020, 280 040 jeunes hommes et femmes ont bénéficié de programmes et d'activités des établissements de jeunesse, répartis comme suit :

- 59 431 adhérents et adhérentes aux maisons des jeunes.
- 160 310 bénéficiaires de programmes de tourisme pour les jeunes.
- 60 299 bénéficiaires des programmes de volontariat solidaire.

Nombre des bénéficiaires des clubs des jeunesse et des programmes au milieu urbain et rural au milieu de Genre



Bien que le nombre des adhérents des établissements de la jeunesse aient considérablement diminué par rapport à 2019 en raison de la suspension des activités des clubs au sein des établissements de jeunesse et suite à la propagation de la pandémie de Corona, cela n'a pas empêché la mise en œuvre d'activités pour que la jeunesse participe à de s'engager à l'effort national visant à face cette pandémie et ce en coopération et à la coordination avec les structures de la société civile et les institutions gouvernementales. A ce titre, 250 initiatives de volontariats ont été réalisées auxquelles 60.299 jeunes hommes et femmes y ont participé.

Face à l'amélioration relative de la situation sanitaire du pays en juillet et août 2020, le Ministère a continué à mettre en œuvre des programmes de tourisme de jeunesse tout en respectant les mesures préventives et d'accueillir que 50% de la capacité totale des centres d'hébergement.

Malgré les mesures préventives prises à cet effet, 160 310 jeunes hommes et femmes ont bénéficié de programmes de tourisme sans hébergement à l'instar du programme de natation et d'autres répartis sur plusieurs centres. Grâce à ces mesures de lutte contre la propagation de la pandémie corona, le taux de réalisation a été atteint de 118% par rapport aux prévisions de 2020.

Au cours des prochaines années, le Ministère renforcera davantage les programmes portant sur les valeurs de citoyenneté des jeunes, amélioreront leurs capacités de leadership et de créativité et les protégeront contre les comportements à risque.

L'Indicateur numéro 2 : Nombre de programmes de réhabilitation des établissements des jeunes.

| Unité | Réalisation | | Prévisions s 2020 | Réalisation s 2020 | Taux de Réalisation | Prévisions | | |
|--------|-------------|------|----------------------|-----------------------|------------------------|------------|------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre | 30 | 38 | 45 | 27 | %60 | 50 | 55 | 60 |

1. Définition de l'indicateur : Le nombre d'institutions de jeunesse aménagés et le nombre de programmes d'amélioration des capacités des cadres de la jeunesse.

2. La méthode de calcul de de l'indicateur : Cet indicateur quantitatif est calculé sur la base de l'évolution du nombre d'institutions de jeunesse créés et ceux aménagés sur tout le territoire de la République et quelques soit le type et les programmes de renforcement des capacités.

3. source de l'Informations :

- Les commissariats régionaux de la jeunesse et des sports.
- La Direction Générale de la Jeunesse

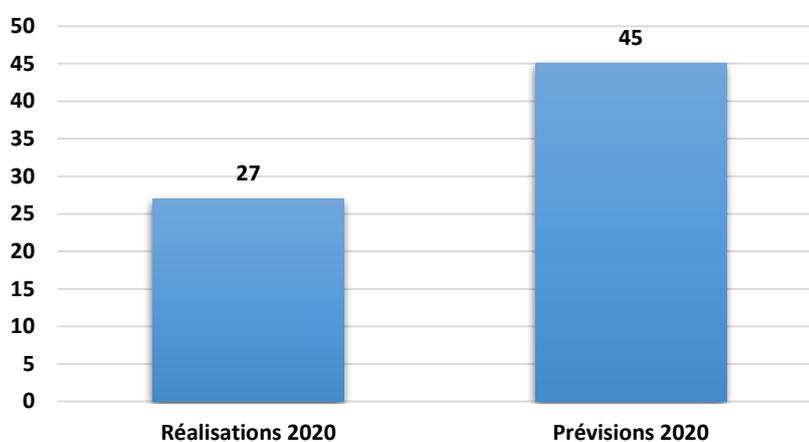
4. Analyse et justification de la différence enregistrée au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de 2020:

Afin de renforcer le réseau des institutions de jeunesse et réhabiliter leurs infrastructures pour qu'elles attirent le plus grand nombre de jeunes et créer des espaces pouvant répondre à leurs attentes et aspirations, les réalisations suivantes ont été effectuées en 2020 :

- La création d'une maison des jeunes dans le quartier Al-Bhaier à Sousse.
- La création de trois institutions de jeunesse avec des centres d'hébergement à Gabès, Manouba et Mahdia.
- La création de 07 maisons des jeunes de deuxième génération à Kasserine, Ben Arous, Bizerte, Tozer, Sidi Bouzid, Kabilia et Manouba.
- La création de 07 stades sportifs au sein des institutions de jeunesse

- La création de 04 télévisions-webs à la maison des jeunes à Jamna, maison des jeunes à la cité Simar (Sfax), maison des jeunes à Ras al-Jabal et maison des jeunes à Mater (Bizerte).
- La création de 05 radio-webs à la maison des jeunes Jamna et maison des jeunes cité Simar (Sfax), à la maison des jeunes à Nafta (Tozeur), à la maison des jeunes à Mater et maison des jeunes à Ras al-Jabal (Bizerte).

**Nombre de Programmes et de cadres
de réhabilitations pour les jeunes**



Cependant, les travaux d'aménagement de 45 institutions de jeunesse qui ont été programmées ont pris du retard en raison de la propagation du virus du Covid-19 et la faiblesse des capacités de réalisation des directions régionales d'équipement à réaliser plusieurs projets délégués par les différents ministères.

En coopération avec des organisations et organismes internationaux, le Ministère, a cherché à programmer la réhabilitation de 10 institutions de jeunesse de deuxième génération en partenariat avec l'Agence allemande de coopération GIZ et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il est prévu que la construction de 76 maisons des jeunes de deuxième génération devrait commencer à la fin de 2021 après la fin des études.

Objectif stratégique 2.1: Appuyer la réhabilitation des jeunes des deux sexes

L'Indicateur numéro 1 : Evolution de nombre de bénéficiaires du programme d'appui aux initiatives privées

| Unité | Réalizations | | Prévisions | Réalizations | Taux de | Prévisions | | |
|--------|--------------|------|------------|--------------|-------------|------------|------|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2020 | Réalisation | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre | 3549 | 4338 | 4770 | 4691 | %98 | 5010 | 5511 | 6062 |

1. Définition de l'indicateur : Le nombre de jeunes entrepreneurs bénéficiant des programmes d'appui aux initiatives privées.

2. Méthode de calcul de l'indicateur : Cet indicateur quantitatif est calculé sur la base de l'évolution du nombre de bénéficiaires des programmes de soutien aux capacités opérationnelles des jeunes organisés par les institutions de jeunesse dans toute la république et qui visent à permettre aux jeunes créer des projets et se mettre à leur propre compte.

3. source de l'Informations :

- Les commissariats régionaux de la jeunesse et des sports.
- La Direction Générale de la Jeunesse

4. Analyse et justification de la différence enregistrée au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de 2020:

Afin d'offrir de nouvelles possibilités de formation et de développer les capacités et les compétences de vie, l'employabilité des jeunes et la création des projets, 374 sessions de formation sur l'entrepreneuriat ont été suivies par 4691 jeunes dans les diverses institutions de jeunesse.

Lesdites formations qui comprenaient de nombreux sujets liés à l'encouragement de l'auto-entrepreneuriat, à l'instar des techniques de planification pour la création des microentreprises, l'art de la négociation, le marketing, l'économie sociale et solidaire, etc. ont permis la polarisation d'un grand nombre de jeunes à la recherche d'opportunités d'intégration dans la vie économique et d'augmenter ainsi le pourcentage de bénéficiaires de ces programmes de 8% par rapport à 2019.

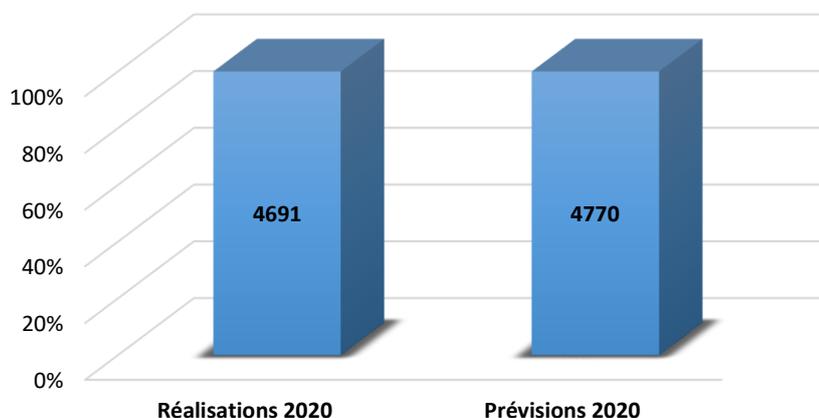
Le Ministère a tenu à aider davantage les jeunes à financer leurs projets par le biais du Programme de promotion des initiatives en matière de création de microentreprises de CONFEJES. Un fond de 128 MDT permettant la création des projets a été alloué pour le financement de 13 projets. La mise en œuvre du programme « Jeunes décideurs » avec l'appui du programme de gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord de l'Organisation de coopération et de développement

économique (OCDE) a permis à 100 jeunes hommes et femmes de participer à des cours de formation sur l'entrepreneuriat et au financement 10 initiatives distinctes.

Un fonds de 1,7 million de dinars financé par l'Union européenne dans le cadre du programme EU4YOUTH mis en œuvre en coordination avec les jeunes régionaux et les commissariats régionaux de la jeunesse et des sports a permis de soutenir l'autonomisation économique d'un groupe de jeunes porteurs d'idées de projets de développement dans 13 gouvernorats intérieurs et frontaliers.

Dans le cadre du programme « Helma » mis en œuvre par la Direction générale de la jeunesse en 2021 en collaboration avec l'Organisation Internationale de Migration (OIM), une série de cours de formation ciblant environ 500 jeunes hommes et femmes souhaitant migrer irrégulièrement ont été organisés dans le but de soutenir leur indépendance, de les réintégrer dans la vie économique et sociale et de leur fournir des solutions alternatives. Sur la base de ce qui précède, le nombre de bénéficiaires des programmes d'appui aux initiatives d'entrepreneuriat devrait atteindre plus de 5000 en 2021.

Evolution de nombre de bénéficiaires d'appui aux initiatives privés



L'Indicateur numéro 2 : Évolution de nombre de séminaires et d'études axés sur la citoyenneté et l'action publique

| Unité | Réalizations | | Prévisions | Réalizations | Taux de Réalisation | Prévisions | | |
|--------|--------------|------|------------|--------------|---------------------|------------|------|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2020 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre | 19 | 16 | 16 | 10 | %62.5 | 19 | 20 | 21 |

1. Définition de l'indicateur : Le nombre d'études portant sur les questions relatives aux jeunes et leur interaction avec l'action publique, les séminaires et programmes réalisés dans le domaine de la citoyenneté.

2. La méthode de calcul de l'indicateur : Cet indicateur quantitatif est calculé en fonction de l'évolution du nombre d'études, de séminaires et de programmes axés sur le domaine de la jeunesse, de la citoyenneté et de l'action publique réalisés par le ministère et les structures sous tutelle.

3. Source de l'Informations :

- la Direction générale de la jeunesse.
- l'Observatoire national de la jeunesse.

4. Analyse et justification de la différence enregistrée au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de 2020:

05 études et 05 programmes internationaux et nationaux sur la citoyenneté et l'action publique ont été réalisés en 2020, soit un taux d'exécution de 62,5 % par rapport aux prévisions de 2020.

L'Observatoire national de la jeunesse a publié des études sur les questions suivantes:

- Jeunesse et citoyenneté : de nouvelles formes d'engagement.
- Les jeunes et les représentations de la justice sociale et l'intérêt général.
- Jeunesse et médias en Tunisie : contenus, représentations et attentes.
- Les jeunes face à la violence.
- Les groupes partisans de la Tunisie

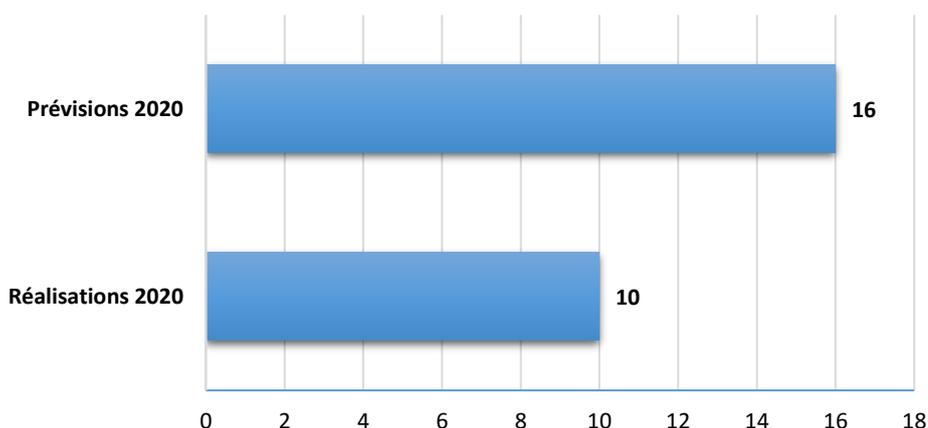
Outre le lancement du programme "U-REPORT", dont le but est d'encourager les jeunes à participer à la vie publique, l'application préparée à cet effet a permis aux jeunes de répondre au questionnaire portant des sujets des jeunes et d'intérêt général, la Direction générale de la jeunesse a organisé une série de programmes internationaux et nationaux à l'instar de :

- Le Forum arabo-européen de la jeunesse sur les politiques axées sur la jeunesse du 04 au 09 février 2020 à Sfax et Tunis, en collaboration avec la Ligue arabe et l'Association de club culturel Ali Balhwen, pour présenter les politiques, approches et expériences arabes dans la formulation de politiques intégrées pour les jeunes. A cet effet, 25 pays ont participé au forum.
- Le troisième Salon de la jeunesse arabe sous le thème "Donner aux jeunes arabes les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable".
- L'Académie d'été sur les techniques de travail à la télévision en partenariat avec l'Association El-khat, a eu lieu du 03 au 09 août 2020 avec la participation de 25 jeunes hommes et femmes.

- L'Académie d'été de l'éducation aux médias et à l'information du 25 au 30 août 2020 a été mis en œuvre en partenariat avec IREX EUROPE et a fait participé 30 jeunes (14 hommes et 16 femmes) et 05 cadres de jeunesse.

Le taux d'exécution est généralement insatisfaisant en comparaison à ce qui a été réalisé au cours des dernières années, en raison de l'accent mis sur les activités visant à soutenir les efforts de l'État pour faire face à la pandémie CORONA à travers l'appui aux activités de solidarité et de volontariat qui ont été la priorité du travail dans le secteur de la jeunesse cette année (2020).

Evolution de nombre de séminaires et d'études axés sur la citoyenneté et l'action publique



Analyse et interprétation de degré de réalisation des objectifs (selon les résultats de l'ensemble des indicateurs y associés) :

Le premier objectif :

Grâce aux moyens et aux partenariats qui ont été établis avec les structures et les structures nationales et internationales, le Ministère continue d'appuyer et de renforcer les programmes d'animation et d'encadrement destinés aux jeunes dans les zones rurales et urbaines. A cet égard, il a été possible d'atteindre un grand nombre de bénéficiaires de divers programmes et clubs pour la jeunesse malgré les restrictions imposées par la pandémie de Corona.

Les résultats du deuxième indicateur sont en deçà de ce qui est espéré en raison du retard dans le lancement des projets de développement du rôle des jeunes pour des raisons du faible rythme d'exécution des investissements régionaux. Afin de

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

contourner cette régression, le Ministère a cherché à intensifier la coopération avec les organisations internationales partenaires pour et les charger de procéder à la réhabilitation des institutions de jeunesse incluses dans le programme de « deuxième génération » dont le taux d'exécution s'approche du 85%.

Le deuxième objectif :

La réhabilitation des jeunes des deux sexes continue d'être une priorité pour le programme de la jeunesse. Les résultats obtenus déployés en matière de développement des jeunes des deux sexes sont significatifs. Ces derniers ont bénéficié d'ateliers de formation organisés dans des domaines liés à l'entrepreneuriat et à leur autonomie pour les motiver à se s'installer pour leur propre compte et également des programmes de promotion de l'initiative de la région CONFES, Programme des jeunes décideurs, Programme «HELMA», Programme « L'Europe pour la jeunesse », etc. Toutefois, la baisse du nombre de séminaires et d'études sur la citoyenneté et les affaires publiques imposée par la pandémie sanitaire a impacté d'une manière significative l'atteinte de l'objectif 2.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme:

Tableau 03 :

Exécution du budget du programme de l'année 2020

en comparaison avec les prévisions

Répartition par nature de dépense : programme jeunesse

En mille dinars

| Dépenses | | Prévisions | | Réalizations (2) 2020 | Réalizations Par rapport aux Prévisions | |
|-----------------------------------|----------------------|-------------|------------------------------|--------------------------|---|-------------------------------------|
| | | L.F 2020 | L.F Complémentaire (1) | | Montant (1)-(2) | Taux de réalisation % (1)/(2) |
| Dépenses de Rémunération publique | Crédits de paiement | 120 527 | 120 527 | 109 000 | 11 527 | 90,44 |
| Dépenses de fonctionnement | Crédits de paiement | 7 757 | 7 757 | 5 119 | 2 638 | 65,99 |
| Dépenses de d'Interventions | Crédits d'engagement | 7 620 | 7 620 | 4 477 | 3 143 | 58,75 |
| | Crédits de paiement | 7 620 | 7 620 | 4 477 | 3 143 | 58,75 |

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

| | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|---------|---------|---------|--------|-------|
| Dépenses de l'Investissements | Crédits d'engagement | 133 792 | 133 792 | 76 252 | 57 540 | 56,99 |
| | Crédits de paiement | 27 000 | 25 250 | 23 769 | 1 481 | 94,14 |
| Dépenses des opérations financières | Crédits d'engagement | - | - | - | - | - |
| | Crédits de paiement | - | - | - | - | - |
| Total | Crédits d'engagement | 269 696 | 269 696 | 194 848 | 74 848 | 72,25 |
| | Crédits de paiement | 162 904 | 161 154 | 142 365 | 18 789 | 88,34 |

L'exécution du budget du programme jeunesse pour 2020 a atteint un bon niveau compte tenu du contexte sanitaire. Le taux de réalisation du budget du programme s'élève à 72,25 %. Et malgré ce contexte, le taux de réalisation des crédits de paiement des dépenses d'investissement s'est élevé à 94,14 %, ce qui signifie que l'exécution de l'intégralité des obligations financières incombant à l'administration et l'exécution du total des dépenses programmées a été réalisée.

Quant aux dépenses de fonctionnement, leur taux d'exécution est de 65,99% à cause des précautions prises par l'État face à la pandémie.

En somme, le taux d'exécution budgétaire est acceptable compte tenu de l'obligation d'exploiter les capacités des institutions et structures publiques des jeunes de l'ordre de 50% et ce à cause des mesures prise face à l'épidémie de Covid-19.

1. Défis, difficultés et mesures à prendre pour réaliser la performance du programme :

➤ Défis et difficultés :

- La mise en œuvre de certains programmes, activités et manifestations pour les jeunes a été perturbée par la pandémie de CORONA et l'application des procédures du protocole sanitaire national.
- La faiblesse des fonds alloués à la réalisation de projets et programmes nationaux qui ont été inclus sur la base de la vision sectorielle des jeunes 2018-2020.
- L'absence de sièges sociaux pour les institutions urbaine et rurale chargées de l'animation dans la plupart des gouvernorats.

- La perturbation des travaux d'aménagement des maisons de jeunes de deuxième génération.
 - La défaillance des conseils régionaux concernant l'aménagement de clubs ruraux.
 - La non programmation de budget pour la gestion des nouvelles institutions.
 - La non programmation de concours de recrutement d'ouvriers en faveur des institutions de jeunesse, en particulier dans le domaine de la garde de nuit, de l'hygiène et de l'entretien.
 - La baisse des revenus des centres des hébergements des jeunes en raison de la pandémie de Corona et l'utilisation de certains de ces centres pour la quarantaine.
 - L'obsolescence de la flotte de transport pour les unités d'animation urbaine et rurale et la nécessité d'entamer progressivement son renouvellement.
 - Manque de fonds dans le budget général de la Direction générale de la jeunesse affectables à des micro-subsidations pour soutenir des initiatives créatives en faveur des jeunes.
- **Mesures, activités et activités d'invitation programmées pour atteindre des valeurs d'indicateurs de performance du programme :**
- Élaborer un plan national commun pour la réhabilitation des clubs de jeunes dans les zones rurales et urbaines.
 - Développer les services des centres d'hébergements et réviser leurs tarifs.
 - Élaborer un plan national pour développer le rendement des unités rurales et urbaines chargées de l'animation.
 - Établir des plans d'action régionaux en adoptant une approche participative qui rassemble divers acteurs de la jeunesse et préparer une étude permettant de diagnostiquer la réalité de la région et ce en coopération avec l'Observatoire national de la jeunesse.
 - Développer les services fournis par les maisons des jeunes de sorte qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des jeunes.
 - Allouer des fonds au budget de la Direction générale de la jeunesse pour soutenir les initiatives de jeunesse.
 - Poursuivre la mise en œuvre de certains programmes visant à promouvoir les initiatives en faveur de la jeunesse en coopération avec les organisations internationales.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

- Poursuivre la réhabilitation et le développement des infrastructures des maisons des jeunes en coopération avec l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ).
- Organiser une série de programmes de formation, d'activités et d'ateliers visant à intégrer les jeunes dans la vie professionnelle.
- Coordonner avec le Centre de recyclage et de formation de Radès pour reporter 03 ateliers de formation destinés aux inspecteurs et 04 ateliers de formation destinés aux cadres, aux agents et aux ouvriers programmés dans le plan annuel sous forme de formation à distance ou de formation présentielle.
- Coordonner avec les organisations partenaires internationales afin de reporter la mise en œuvre du reste des ateliers de formation pour les cadres de jeunesse prévus à 2021 jusqu'à ce qu'état de santé du pays s'améliore.

PROGRAMME2 : SPORT



Chef de programme : Le Directeur Général du Sport, Mr. Makram Chouchene, depuis le 12 juin 2020.

1- Présentation et analyse des résultats

Objectif 1.2 : Développement de la pratique sportive

✓ **Indicateur 1.1.2: Taux d'évolution du nombre de licenciés**

| Indicateurs | Unité | Réalisation | | Prévisions | Réalisation | 2022 | Prévisions | |
|---|--------|-------------|---------|------------|-------------|---------|------------|------|
| | | 2018 | 2019 | 2020 (1) | 2020 (2) | | 2021 | 2022 |
| Indicateur 1: Taux d'évolution du nombre de licenciés | % | 4,6 % | 5,1 % | 5,1 % | 9,9 % | 194 % | - | - |
| | Nombre | 169535 | 180 900 | 190600 | 19811 | 8211 | 200900 | - |
| Sous-indicateur 1: Taux d'évolution du nombre de licenciés dans le sport civil | % | 2 % | 3 % | 3 % | 16 % | 112 % | - | - |
| | Nombre | 152615 | 160 326 | 165136 | 185721 | 20585 | - | - |
| Sous-indicateur 2: Taux d'évolution du nombre de licenciés dans les sports non compétitifs | % | 55,1 % | 28,56 % | 23,76 % | - 36 % | 51,40 % | - | - |
| | Nombre | 16 920 | 20574 | 25464 | 13 090 | -12 374 | 30810 | - |

- **Définition de l'indicateur :** L'indicateur vise à augmenter le nombre de licenciés dans le sport civil et à diffuser le sport citoyen (sport non compétitif).
- **Méthode de calcul de l'indicateur :** Calculer le pourcentage d'évolution du nombre total des licenciés sportifs.
- **Source des informations :** les fédérations sportives

• **Analyse et justification de l'écart entre les réalisations par rapport aux prévisions pour 2020:**

Les indicateurs ont été relativement élevés par rapport à 2019 et comparés à ce qui a été estimé :

- ➔ Une évolution relative du nombre de licenciés dans le sport civil. Le nombre est passé de 180900 pendant la saison sportive 2018-2019 à 198811 pendant la saison sportive 2019-2020, soit un taux d'évolution de 9,9 %.
- ➔ Le nombre d'associations sportives est passé de 1502 lors de la saison 2018-2019 à 1 642 durant la saison 2019-2020, soit une progression de 9 %
- ➔ Évolution relative du nombre d'associations nationales et régionales, de 83 pendant la saison sportive 2018-2019 à 87 durant de la saison sportive 2019-2020, soit un taux d'évolution de 5 %.
- ➔ Au cours de cette période, la plupart des fédérations ont pu compléter leurs activités sportives (pour la saison 2019/2020), malgré la perturbation et la suspension de ces activités à cause de confinement et la propagation du virus Corona
- ➔ Le ministère a pu respecter les calendriers établis initialement dans les sports collectifs et la plupart des sports individuels, contrairement à d'autres pays développés qui n'ont pas achevé leur saison sportive et ont suspens toutes les activités sportives.

✓ **Indicateur 2.1.2: Évolution du nombre de licenciées par rapport au nombre total de licenciés**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux estimations de 2020 | Prévisions | |
|--------|-------------|--------|---------------------|----------------------|---|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| % | 27,7 % | 7,28 % | 3,29 % | 4,9 % | 97,40 % | 8,29 % | - |
| Nombre | 47 000 | 52 000 | 56 000 | (54545) | -1455 | 60 000 | - |

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet d'évaluer l'attention accordée au sport féminin et d'augmenter le pourcentage de femmes qui pratiquent le sport, ce qui est une priorité de la mission

- **Méthode de calcul de l'indicateur** : calculer le rapport du nombre de licence dans le sport féminine /nombre total de licence
- **Source des informations** : les fédérations sportives
- **Analyse et justification de l'écart entre les réalisations par rapport aux prévisions pour 2020:**
 - ➔ Cet indicateur a évolué en 2020 par rapport à 2019. En effet, le pourcentage de licenciées par rapport au nombre total des licences pour 2020 était de 27 % soit un taux de réalisation de 97,4 %, par rapport aux prévisions.
 - ➔ Le nombre de licenciées a évolué de 52 000 en 2019 à 54 545 en 2020, soit une augmentation d'environ 4,66 %, c.-à-d. une augmentation de 2 545 licenciées.
 - ➔ En 2020, le nombre des associations spécialisées dans le sport féminin était de 142 associations contre 109 en 2019, ce qui représente une augmentation de 23,23 % du nombre d'associations.
 - ➔ Afin de renforcer le sport féminin et d'améliorer le nombre de licenciées, le Ministère a veillé à maintenir la présence de la jeune fille tunisienne dans les différentes disciplines sportives en maintenant des mesures de motivations en faveur du secteur des sports féminins, à savoir :
 - Exemption des associations sportives féminines de payer le frais de participation / d'abonnement aux fédérations sportives et qui sont à la charge du Ministère qui alloue annuellement des crédits d'au moins 200000 dinars.
 - L'exploitation des installations sportives pour les entraînements et les compétitions est gratuite et le ministère supporte les frais occasionnés par cette action en commun accord avec la Cité nationale des sports.
 - En outre, le Gouvernement a continué d'apporter son soutien financier aux associations féminines en maintenant les fonds alloués au titre des subventions à l'intention des associations sportives féminines et financées par le Fonds national pour la promotion du sport et de la jeunesse et d'une valeur de 1,4 million de dinars.

✓ **Indicateur 3.1.2: Pourcentage de la population dans les régions où la pratique du sport est inférieure à la moyenne nationale**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux estimations de 2020 | Prévisions | |
|-------|-------------|------|---------------------|----------------------|---|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| % | 40,20 % | 35 % | 33 % | 29 % | 113 % | 31 % | - |

- **Définition de l'indicateur :** Pourcentage de la population dans les régions où la proportion de personnes licenciées est inférieure à la moyenne nationale (1,4 %). Cet indicateur vise à promouvoir le principe de discrimination positive dans la diffusion de la pratique sportive dans les régions par l'analyse et l'étude des taux de couverture de la pratique sportives entre toutes les régions.
- **Méthode de calcul de l'indicateur:** Le pourcentage de Tunisiens par région dans lequel le taux de licenciés est inférieur à 1,4 % est le suivant :
 - (A) - : Population par recensement de 2014
 - (B) -: Taux national de pratique sportive : Pourcentage de licenciés en 2020 par rapport la population de la République tunisienne.
 - (C) - : Population des régions où la proportion de licenciés est inférieure à (B)

→ L'indicateur est la proportion de la population des régions qui représente une proportion inférieure à la moyenne nationale par le nombre de licenciés, à savoir $\frac{(C)}{(A)}$
- **Source des informations :** Statistiques de l'Institut national de statistique et la direction des activités régionales de la mission.
- **Analyse et justification de l'écart entre les réalisations par rapport aux prévisions pour 2020 :**

Cet indicateur a connu une augmentation significative puisque la part de la population où la pratique du sport était inférieure à la moyenne nationale (1,4 %) était d'environ 29 % en 2020, soit un taux de réalisation de 113 %.

➔ Cette année a connu une évolution dans la pratique sportive dans les régions suivantes :

- Jendouba (passant de 0,9 à 1,01) et la Manouba (passant de 1,1 à 1,6) sachant que la région de Tunis est classée première dans le classement des régions grâce à l'infrastructure dont elle dispose et du réseau économique important qui permet à ses associations d'être soutenue financièrement.

Analyse et interprétation de la réalisation de l'objectif (en fonction des résultats de l'ensemble des indicateurs) :

Les indicateurs de mesure de l'objectif << **pratique sportive** >> pour **2020** ont évolué d'une manière très peu significative par rapport à 2019, puisque l'évolution du nombre de licenciées et de licenciés et de la proportion de sportifs par région était modeste par rapport aux prévisions pour la même année et l'année précédente.

Objectif 2.2: Appuyer les fédérations sportives à rationaliser leur gestion afin d'améliorer les résultats des élites

✓ **Indicateur 1.2.2: Part des subventions du Ministère attribuées aux fédérations sportives par rapport à leur budget total des fédérations sportives (y compris leurs ressources propres)**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux prévision de 2020 | Prévisions | |
|-------|-------------|------|---------------------|----------------------|---|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| % | 60% | 57% | 58% | - | - | 50% | 45% |

- **Définition de l'indicateur :** Les subventions attribuées aux fédérations sportives ont pour but d'augmenter leurs ressources propres.
- **Méthode de calcul de l'indicateur:** Pourcentage des subventions attribuées aux fédérations sportives/budget des fédérations sportives (y compris leurs ressources propres)

- **Source des informations:** les fédérations sportives et la direction générale des sports

- **Analyse et justification de l'écart entre les réalisations par rapport aux prévisions pour 2020 :**

L'année 2020 a été marquée par la fin de mandat de la plupart des fédérations sportives. Dans le but de consacrer les principes de transparence et d'impartialité dans le fonctionnement de ces structures et eu égard aux différents statuts des fédérations sportives, des sessions extraordinaires ont été organisées dans le but de créer des comités indépendants chargés de superviser les élections. A cet égard, 25 sessions plénières extraordinaires et 16 séances plénières électorales ont été organisées. Les services de la Direction générale des sports ont suivi le déroulement de ces différentes réunions en :

- ➔ Validant les révisions apportées aux statuts des fédérations sportives avant de les soumettre à l'attention de la plénière extraordinaire ;
- ➔ Suivant la bonne application de la loi dans ces différentes réunions, conformément à la procédure en cours.
- ➔ Suivant le déroulement du processus électoral des fédérations sportives et en prenant des décisions pour corriger ce processus en cas de violation.
- ➔ Dans le cadre de la rationalisation de la gestion et de la gestion des structures sportives, les activités suivantes ont été menées :
 - Suspension du versement de subventions aux associations sportives qui ont commis des irrégularités dans la gestion financière ou qui n'ont pas respecté les lois et règlements en vigueur.
 - L'obligation pour les structures sportives de régulariser leur situation vis-à-vis des caisses sociales et le fisc et les entreprises publiques
 - L'obligation pour toutes les structures sportives à ouvrir un compte courant unique pour le financement public qui leur est attribué.
- ➔ Des mesures exceptionnelles ont également été prises lors de la pandémie de Corona :
 - La garantie du fonctionnement normal des fédérations sportives et la rémunération des personnels (750 ouvriers, cadres techniques et administratifs)
 - Le soutien aux associations sportives afin qu'elles s'acquittent de leurs engagements envers les différentes parties intervenantes

- Maintien des postes d'emplois dans les structures sportives

➔ Il est à noter qu'au cours de cette période, la plupart des fédérations ont pu compléter leurs activités pour la saison 2019/2020, malgré la perturbation et la suspension de ces activités à cause la propagation du virus Corona.

✓ **Indicateur 2.2.2: Évolution du nombre de fédérations sportives adoptant la norme comptable 40**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux estimations de 2020 | Prévisions | |
|--------|-------------|------|---------------------|----------------------|---|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| Nombre | 18 | 36 | 48 | 48 | 100% | - | - |

- **Définition de l'indicateur:** Les fédérations sportives qui adoptent la norme comptable 40.
- **Méthode de calcul de l'indicateur:** Nombre de fédérations sportives adoptant la norme comptable 40
- **Source des informations:** les fédérations sportives et la direction générale des sports
- **Analyse des résultats des indicateurs :**
 - ➔ Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation à 100 % par rapport aux prévisions de 2019, avec 48 fédérations en 2020, contre 36 en 2019.
 - ➔ Cela s'explique par le souci de la Direction générale des sports d'encourager les fédérations sportives à respecter les règles établies en matière de comptabilité, en organisant des ateliers de formation en coordination avec le Centre national de formation des cadres pour les agents des fédérations sportives et les fonctionnaires du Ministère chargés du suivi des dossiers des fédérations sportives, et de les encourager à affecter une partie de leur budget à recruter des spécialistes dans la comptabilité et la gestion financière.

✓ **Indicateur 3.2.2: la part des subventions de développement et de formation par rapport aux subventions de gestion**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux estimations de 2020 | Prévisions | |
|-------|-------------|------|---------------------------|----------------------------|--|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| % | 26,5 % | 26% | 28% | 22.95% | 81.96% | 30% | 35% |

- **Définition de l'indicateur:** soutenir les fédérations sportives à optimiser leur gestion afin d'améliorer les résultats des élites
- **Méthode de calcul de l'indicateur :** subventions de la formation / subvention de gestion
- **Source des informations :** Direction générale des sports
- **Analyse et justification de l'écart entre les réalisations par rapport aux prévisions pour 2020 :**
 - ➔ Cet indicateur a régressé en passant de 26 % en 2019 à 22,95 % en 2020 soit un taux de réalisation de 81,96 %. Cette régression est due à :
 - La faiblesse du budget en 2020 et qui s'élevait à peu près 1500 mille dinars.
 - La situation économique générale dans laquelle les fédérations sportives, en particulier celles qui supervisent les sports individuels, ne peuvent pas accroître les revenus de la publicité et l'absence de dispositions juridiques régissant la publicité dans le domaine sportif.
 - ➔ Il est prioritaire de continuer à améliorer le niveau technique des cadres d'entraînement en s'appuyant sur les systèmes de formation de base, la formation continue et l'intensification des formation pour les aider à suivre l'évolution du secteur sportif international, ainsi que la nécessité de soutenir les programmes de développement des fédérations sportives afin d'améliorer le taux de pratique des activités physiques et sportives, en particulier dans les fédérations sportives qui peuvent accueillir un grand nombre de praticiens. À cette fin, la part des subventions de formation et de développement doit être augmentée dans la subvention global accordée aux fédérations sportives.
 - ➔ En 2020, il convient de noter que :

- **Dans le cadre des dispositions relatives à la formation et au recyclage des entraîneurs :** Organisation de 5 stages de formation à l'intention des entraîneurs, de 200 entraîneurs et la participation de 6000 cadres techniques aux stages de recyclages à distance
- **Dans le cadre des dispositions sur la formation et le recyclage des arbitres.**
 - 10 arbitres ont été envoyés à l'étranger pour participer à des stages de formation et à des stages d'études supérieures.
 - 2050 arbitres ont participé à des sessions de formation à Tunis afin qu'ils soient au courant des nouveautés techniques publiés par les fédérations internationales et relatives à toutes les disciplines sportives, ainsi qu'à l'organisation de 20 stages pour obtenir les grades nationaux par l'adoption des applications de formation à distance en raison de la pandémie de Corona.

✓ **Indicateur 4.2.2: Manifestations sportives officielles africaines seniors**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux estimations de 2020 | Prévisions | |
|--------|-------------|------|---------------------------|----------------------------|--|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| Nombre | 254 | 354 | 370 | 123 | 33.24% | 385 | 390 |

- **Définition de l'indicateur :** l'ensemble des sportifs tunisiens inscrits aux championnats d'Afrique
- **Méthode de calcul de l'indicateur :** Le calcul des points obtenus selon les critères suivants :
 - Médaille d'or **3 points**
 - Second rang ou médaille **d'argent 2 points**
 - Médaille **de bronze 1 Point**
- **Source des informations :** les fédérations sportives
- **Analyse des résultats des indicateurs :**
 - ➔ En 2020, l'activité des équipes nationales a marqué une baisse significative du nombre de participations internationales par rapport à 2019 en raison des effets de l'épidémie de Corona sur l'activité sportive, d'où un taux de réalisation de

33,24 %, soit un total de 123 points réalisés lors de 23 manifestations africaines par rapport à 370 points,

- ➔ Au même temps, la plupart des activités programmées ont été remplacées par des stages internes, avec la participation de plus grand nombre possible d'athlètes des deux sexes ainsi que des éléments prometteurs et de jeunes élites, avec un retour progressif à l'activité au cours du dernier trimestre.

| Manifestation sportive | | Or | Argent | Bronze | Total |
|------------------------|---------------------|----|--------|--------|------------|
| Championnat d'Afrique | Nombre de médailles | 22 | 16 | 25 | 63 |
| | Nombre de points | 66 | 32 | 25 | 123 |

- ➔ Il convient de noter qu'en 2020, le nombre d'athlètes d'élite a légèrement augmenté par rapport aux quatre dernières années dans les différentes disciplines sportives et ce pour les raisons suivantes :

- Création de nouvelles fédérations
- Création de nouvelles disciplines dans les fédérations sportives
- Création d'équipes nationales dans certaines fédérations

Les données explicatives sont présentées dans le tableau ci-après :

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| total | 2713 | 2759 | 3494 | 4 072 | 4739 |
| Taux d'évolution annuel | 14,96 % | 1,70 % | 26,64 % | 16,54 % | 16,38 % |

Indicateur 5.2.2: Manifestations sportives mondiales seniors

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux prévisions de 2020 | Prévisions | |
|--------|-------------|------|---------------------|----------------------|--|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| Nombre | 28 | 70 | 42 | 12 | 28.75% | 75 | 85 |

- **Définition de l'indicateur :** l'ensemble des sportifs tunisiens inscrits aux manifestations sportives mondiales

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

- **Méthode de calcul de l'indicateur** : Le calcul des points obtenus se fait comme suit :
- Médaille d'or **3 points**
- Second rang ou médaille **d'argent 2 points**
- La troisième place, ou médaille **de bronze point**
- **Source des informations** : les fédérations sportives
- **Analyse et justification de l'écart entre les réalisations par rapport aux prévisions pour 2020** :

Faisant suite aux résultats sportifs exceptionnels lors des diverses manifestations sportives internationales lors de la saison précédente (2019), avec un résultat de 1026 médailles, il était attendu que cette tendance se poursuive durant l'année 2020. Cependant, les conditions sanitaires d'urgence dues à la pandémie de Corona ont empêché l'atteinte des objectifs fixés pour améliorer les résultats sportifs et la plupart des événements sportifs ont été reportés, notamment les Jeux olympiques de Tokyo à 2021.

Bien que l'activité sportive internationale ait cessé, cela n'a pas empêché certains événements d'être enregistrés, principalement lors de la participation à des événements sportifs au cours du premier trimestre de 2020 (Janvier et Février au 15 mars) et qui a précédé le confinement général et la déclaration de l'état d'urgence. Durant ce trimestre, le nombre total de médailles obtenues était de 7 médailles soit l'équivalent de 12 points avec un pourcentage de réalisation de 28.75%.

| Manifestation sportive | | Or | argent | Bronze | Total |
|------------------------|---------------------|----|--------|--------|------------------|
| Coupe du monde | Nombre de médailles | 2 | 1 | 4 | 7 |
| | Nombre de points | 6 | 2 | 4 | <u>12</u> |

Les principaux résultats enregistrés (pour toutes les manifestations : Les championnats d'Afrique, d'Arabe, d'Afrique et méditerranéens, coupes africaines et mondiales) par les athlètes de l'élite nationale pour l'année 2020 :

| Sexe | Or | Argent | Bronze | Total |
|--------|----|--------|--------|-------|
| Femmes | 20 | 21 | 51 | 92 |
| Hommes | 31 | 35 | 41 | 107 |
| Total | 51 | 56 | 92 | 199 |

Nos équipes nationales ont remporté 199 médailles lors des principales manifestations sportives internationales à savoir :

- ✓ 51 médailles d'or (20 pour les femmes et 31 pour les hommes)
- ✓ 56 médailles d'argent (21 pour les femmes contre 35 pour les hommes)
- ✓ 92 médailles de bronze (51 pour les femmes contre 41 pour les hommes)
- ➔ Pour le reste de l'année, le confinement général imposé à la mi-mars 2020 en raison de l'épidémie de coronavirus a eu des répercussions négatives sur les préparations des athlètes car ils n'ont pas pu réaliser leurs programmes techniques, et l'arrêt de l'activité sportive et du report des séances de qualification programmées.
- ➔ Bien que la tutelle et toutes les structures intervenantes (Ministère de la santé, Centre national de médecine et des sciences du sport, Fédérations sportives..), se sont efforcées à remédier à cette situation en mettant en place un protocole sanitaire et en prenant toutes les mesures sanitaires nécessaires pour relancer l'activité sportive au cours du mois de juin 2020, de manière lente au niveau national, en reprenant les exercices réguliers pour préserver le niveau technique et physique des athlètes et ce à partir du 04 juin 2020.

Objectif 3.2: Développement d'un sport sain et propre

✓ Indicateur 1.3.2: Taux des violations aux règles antidopage

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux prévisions de 2020 | Prévisions | |
|-------|-------------|------|---------------------|----------------------|--|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| % | 1,02 % | 1.1% | 1.1% | 1.18% | 90.76% | - | - |

- **Définition de l'indicateur** : L'activité de contrôle de dopage chez les athlètes fait référence au pourcentage de violation aux règles antidopage comme indicateur d'évaluation de la capacité de performance et ce pourcentage reflète l'efficacité du

programme national de contrôle de dopage chez les athlètes compte tenu du nombre d'analyses effectuées.

- **Méthode de calcul de l'indicateur :** (Nombre annuel de violations/nombre annuel d'analyses de laboratoire effectuées) * 100
- **Source des informations :** Agence nationale antidopage
- **Analyse et justification de l'écart entre les réalisations par rapport aux prévisions pour 2020 :**

➔ Au cours de l'année 2020, 169 analyses de contrôle de dopage ont été réalisées, 02 cas de violation ont été enregistrés (taux de violation de 1,3 %), soit un taux de réalisation de 90,76 %.

Le nombre d'analyses réalisées a diminué par rapport à 2019 en raison de l'interruption de l'activité sportive pendant plusieurs périodes en 2020 à cause de l'état de santé général,

✓ **Indicateur 2.3.2: Nombre de séances de sensibilisation**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux prévisions de 2020 | Prévisions | |
|--------|-------------|------|---------------------|----------------------|--|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| nombre | 83 | 82 | 90 | 72 | 80% | 95 | 98 |

- **Définition de l'indicateur :** Intensification des activités de sensibilisation pour prévenir le dopage
- **Méthode de calcul de l'indicateur:** le nombre total des séances de sensibilisation par an
- **Source des informations :** Agence nationale antidopage
- **Analyse des résultats des indicateurs :**
 - ➔ 80 % des prévisions pour 2020 ont été établies, soit 72 séances de sensibilisation, qui sont considérées comme importantes, étant donné la situation générale du pays à la suite de l'épidémie de Corona et de l'interruption de l'activité sportive pendant plusieurs périodes.
 - ➔ Ces séances de **prévention et de sensibilisation** comprenaient :
 - L'élaboration des plans d'information et de sensibilisation pour tous les secteurs de la société, en particulier pour les jeunes, les athlètes et les

encadrants, sur les dangers des dopages, en fournissant des cours de sensibilisation directe avec les personnes concernées.

- Les interventions lors des conférences et de rencontres scientifiques et technologiques (Les sportives de l'Élite, les encadrants, ...)
- L'animation de l'espace médiatique et éducatif lors de divers événements sportifs et culturels... en fournissant des informations sur les dopages et leurs risques, en utilisant les méthodes les plus récentes de sensibilisation et de prévention internationales (utilisation de quiz sur les tablettes) et en distribuant des supports promotionnels portant le logo de l'Agence « **pour un sport propre** ».

✓ **Indicateur 2.3.3: Taux d'athlètes d'élite soumis à une visite médicale de réhabilitation**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux prévisions de 2020 | Prévisions | |
|-------|-------------|------|---------------------|----------------------|--|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| % | 30.93% | 51% | 56% | 11.74% | 20.96% | 60% | 75% |

- **Définition de l'indicateur** : Pourcentage de athlètes d'élite soumis à un une visite médicale de réhabilitation
- **Méthode de calcul de l'indicateur** : Nombre d'athlètes d'élite soumis à une visite médicale de réhabilitation par rapport au nombre total de athlètes d'élite.
- **Source des informations** : Centre national de médecine et de sciences du sport
- **Analyse des résultats des indicateurs** :
 - ➔ Selon la Direction générale des sports, le nombre d'élites bénéficiant de visites médicales de réhabilitation pour 2020 est inférieur de 11,74 % (comme indiqué dans le tableau ci-dessous) par rapport au nombre total d'élites nationales (4 072). Cependant, il semble que le nombre d'élites participant aux manifestations sportives officielles soit bien inférieur à ce qui est annoncé, d'après les informations reçues des fédérations sportives, qui pourraient être à 2 000 athlètes de haut niveau, et considérant que la visite médicale de réhabilitation est jugé nécessaire, selon le décret 2005-3290 du 19 décembre 2005 du statut des athlètes d'élite, (en particulier l'article 12), sont censés être programmés et préparés avant d'être qualifiés pour participer aux compétitions

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

officielles, ainsi la proportion de bénéficiaires d'élites par cette visite médicale est ainsi élevée à 24 % mais le chiffre reste très faible en raison de :

- La suspension de l'activité sportive et des compétitions internationales à cause de la pandémie du covid 19

| domaine | Cursus scolaire sportif | | | | | | sportifs | | centre | | Les sportifs licenciés | | | | | | staff | | catégorie | | total | |
|---|----------------------------|-----|------------------------------|----|---|-----|------------------|-----|-----------------------|---|-------------------------|---|--|---|--------------|---|-----------|---|-----------|---|---------------|----|
| Spécialité | 46,83% | | | | | | Elites 37,39% | | Promotion du Sport | | 14,85% | | | | | | arbitrage | | diverse | | bénéficiaires | |
| | Elèves section Sport | | Elève du lycée sportif | | Etudiants des instituts supérieurs du sport | | | | | | Joueur Professionnel | | Réhabilitatio n de qualification | | Autre Cas | | | | | | | |
| Nombre des bénéficiaires | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M | F | M |
| | | 117 | 152 | 45 | 63 | 172 | 365 | 136 | 342 | 0 | 0 | 8 | 242 | 9 | 17 | 0 | 2 | 0 | 26 | 0 | 0 | 48 |
| total | 269 | | 108 | | 537 | | 478 | | 0 | | 250 | | 26 | | 2 | | 26 | | 0 | | 1696 | |
| | 914 | | | | | | 478 | | 0 | | 278 | | | | | | 26 | | 0 | | 1696 | |
| Taux du sexe féminin 28.71% taux du sexe masculin 71.29% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

- Les visites médicales de réhabilitation ne sont pas faites automatiquement et régulièrement, et concernent tous les athlètes d'élite des fédérations sportives, mais de manière sélective et limitée aux athlètes qui participent aux compétitions. Ainsi, le nombre total de 4 072 athlètes éligibles ne sont pas tous concernés par ces visites.

→ **Tableau détaillé des résultats de l'analyse de Corona Covid 19**

- ➔ En 2020, le Département de médecine sportive a collaboré avec le Ministère de la santé à une campagne de recherche rapide sur le virus Corona Covid 19 à l'intention des athlètes d'élite après la période de quarantaine et avant la reprise des activités sportives, qui a porté sur près de 1 000 analyses :

| différentes catégories (entraîneurs/Agents...) | | Sportif | | |
|---|--------|---------|--------|-------|
| Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | |
| 19 | 8 | 662 | 306 | |
| 27 | | 968 | | |
| 995 | | | | Total |

✓ **Indicateur 4.3.2: taux des sportifs élites soumis au programme de suivi scientifique pour l'élite sportive**

| Unité | Réalisation | | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation par rapport aux prévisions de 2020 | Prévisions | |
|-------|-------------|-------|---------------------|----------------------|--|------------|------|
| | 2018 | 2019 | | | | 2021 | 2022 |
| % | 8.1% | 8.25% | 9% | 11.79% | 131% | 10% | 12% |

- **Définition de l'indicateur** : Soutien à l'encadrement et à suivi médical des athlètes d'élite, en vue de leur qualification
- **Méthode de calcul de l'indicateur** : Nombre d'athlètes d'élite qui ont subi un suivi scientifique pour l'excellence sportive par rapport au nombre total de sportifs d'élite
- **Source des informations** : Centre national de médecine et de sciences du sport
- **Analyse des résultats des indicateurs** :
 - ✓ **Activité de la Section de suivi scientifique**
 - ➔ Tout comme le département de médecine sportive, les services du département des sciences du sport ont été réduits à cause de la propagation du virus du Covid 19 et de la quarantaine.
 - ➔ Le taux de bénéficiaires du programme de suivi scientifique pour l'excellence sportive enregistré pour l'année 2020 est inférieur à 2,87 % de 4072 athlètes sélectionnés, en raison notamment de l'accent mis sur les élites sportives de haut niveau appartenant aux fédérations sportives individuelles et ce dans le cadre des préparatifs physiques et techniques des grandes compétitions internationales, notamment les Jeux olympiques et les Championnats du monde, puis africains.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

| Total des quotas-parts | Nombre total de bénéficiaires | Préparation physique | | Réadaptation physique | | | Essais sur le terrain | | | Total | |
|---|-------------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-------|--------|
| | | Nombre de quotas | Nombre de bénéficiaires | | Nombre de quotas | Nombre de bénéficiaires | | Nombre de quotas | Nombre de bénéficiaires | | |
| | | | Hommes | Femmes | | Hommes | Femmes | | Hommes | | Femmes |
| 4 020 | 490 | 2470 | 85 | 59 | 1260 | 25 | 40 | 290 | 156 | 125 | |
| | | | 144 | | 65 | | | 281 | | | |
| Le nombre de personnes ayant bénéficié de l'élite est égal à 480, soit 97,96 %, et 10 clubs soit 2,04 %, bénéficient de clubs | | | | | | | | | | | |
| Pourcentage d'athlètes arrivant au centre par rapport au nombre total élite nationale 11,79 % | | | | | | | | | | | |
| Nombre de femmes = 224, soit 45,71 % - nombre de hommes = 266, soit 54,29 % | | | | | | | | | | | |

2- Présentation de l'exécution du budget-programme

Tableau 3: Exécution du budget-programme pour 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par type de pension alimentaire

Unité : Mille dinars

| État des dépenses | | prévision (2020) Supplément (1) | Réalisation en 2020 (2) | Réalizations par rapport aux estimations | |
|------------------------------------|---------------|------------------------------------|-------------------------|--|----------------------|
| | | | | Montant prévu | Taux d'exécution (%) |
| Dépenses de Rémunération | C. Paiement | 92,50 % | 18313 | 19798 | -1485 |
| Dépenses de fonctionnement | C. Paiement | 100 % | (4536) | (4536) | 0 |
| Dépenses d'Interventions | C. Engagement | 99,81 % | 55 383 | 55 489 | -106 |
| | C. Paiement | 99,60 % | (55269) | 55 489 | -220 |
| Dépenses d'investissement | C. Engagement | 63,87 % | 226534 | (354666) | -128132 |
| | C. Paiement | 100 % | 91750 | 91750 | 0 |
| Dépenses de Opérations financières | C. Engagement | ... | ... | ... | ... |
| | C. Paiement | ... | ... | ... | ... |

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

| | | | | | |
|-------|---------------|---------|--------|--------|---------|
| Total | C. Engagement | 68,73 % | 281917 | 410155 | -128238 |
| | C. Paiement | 99,01 % | 169868 | 171573 | -1705 |

→ Présentation détaillée de l'exécution du budget-programme :

Le taux d'exécution du budget du programme Sport pour 2020 a été très important, atteignant 99 %, malgré les difficultés rencontrées par le secteur en raison de la pandémie de Corona et de ses effets sur la situation générale du pays et du secteur sportif en particulier. Dans ce contexte, les crédits **Rémunération** et de **fonctionnement** ont entièrement consommées (environ 100 %) ce qui a permis de respecter l'ensemble des engagements financiers pris par l'administration.

En dépit des difficultés rencontrées dans le secteur où la plupart des activités sportives ont été suspendues et de nombreuses rencontres sportives importantes ont été reportées telles que les championnats d'Afrique et du monde à cause de confinement général, ce qui a entravé l'organisation des manifestations et des activités sportives internationales, en particulier au niveau de l'élite sportive. Les dépenses d'intervention ont été consommées à raison de 99 %, principalement en raison du soutien apporté à la préparation des élites aux jeux olympiques sous forme de soins supplémentaires, d'encadrement physique et moral, d'un soutien accru aux fédérations et de l'octroi de subventions aux associations.

- Cela a concouru à :

- ✓ Soutenir la plupart des fédérations et d'entreprendre leurs activités pour la saison 2019/2020, bien que leur organisation ait été perturbée par la propagation du virus Corona
- ✓ Permettre au ministère de respecter les calendriers fixés pour les sports collectifs et la plupart des sports individuels, ce qui est une réalisation par rapport à d'autres pays développés qui n'ont pas achevé leur saison sportive et ont cessé toute activité en tant que groupe.

D'autre part, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Corona, la priorité a été donnée à la lutte contre la pandémie et mettre à profit les capacités nationales, à savoir :

- ✓ Réservations du complexe des jeunes Rades comme un centre de santé pour héberger les athlètes élitistes
- ✓ Intervention sociale en faveur des athlètes de haut niveau (300 élites)

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

- ✓ Assurance du fonctionnement normal des fédérations sportives et la rémunération de personnel (750 personnels, cadres techniques et administratifs)
 - ✓ Aide aux associations sportives pour s'acquitter de leurs obligations et de s'acquitter de leurs obligations dans les cadres administratifs, techniques et médicaux
- ➔ Dépenses d'investissement :
- 63,8 % des crédits ouverts pour les dépenses d'investissement ont été dépensés principalement en raison :
- La situation économique nationale et la situation générale du pays en 2020 ont eu un impact direct sur la politique d'investissement
 - Les crédits ouverts en 2019 ont également été alloués aux projets suivants :
 - ✓ Programme de replantation des stades : 12 terrains ont été replantés pour un coût de 11 905 M.D.
 - ✓ Le coût de l'aménagement des stades est estimé à 22 042 MD avec l'aménagement de six salles de sport à 12 526 MD et 1 700 MD pour l'achèvement de l'aménagement des salles programmées
 - ✓ Construction d'une piscine à Sousse pour 3452 MD
 - ✓ Aménagement et extension du terrain de Sousse pour un coût de 20 717 Md
 - ✓ Aménagement de la cité nationale sportive pour un coût de 5 085 Md

Tableau 4: Exécution du budget-programme pour 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par sous-programme et par activité (prêt)

Unité : Mille dinars

| Programme | Les activités | Prévisions 2020 | Réalisations 2020 (2) | Réalisations par rapport aux prévisions | Taux d'exécution (%) |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------------|---|----------------------|
| Activités centralisées | Sous-programmes centraux | | | | |
| SP1 : Pratique sportive | Suivi médical et performance de l'élite sportive | 2106 | 489 | -1617 | |
| | Contrôle antidopage | 975 | 380 | -59 | |

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

| | | | | | |
|--|---|---------------|--------------|---------------|---------------|
| | Recherche et études scientifiques dans le domaine du sport | 1067 | 257 | -810 | |
| | Soutien et soutien d'équipes sportives | 423 | 5102 | 4679 | |
| | Assistance technique et médicale aux athlètes résidents de centres d'athlétisme | 929 | 9146 | 8217 | |
| | Programmation et suivi des manifestations sportives nationales et internationales | 55264 | 32068 | -23196 | |
| | Gestion, exploitation et entretien des installations sportives | 15 560 | 12516 | -3044 | |
| Total, sous-programme central et activités | | 119124 | 58980 | -60744 | 94.0% |
| Activités régionales | Sous-programmes régionaux | | | | |
| 24 Sous-programme : Pratique sportive régionale | Développement des pratiques sportives au niveau régional | 1732 | 2137 | 405 | |
| Total, sous-programmes régionaux et activités | | 1732 | 2137 | 405 | 123.38% |
| Total, programme | | 120856 | 60517 | -60339 | 50.07% |

➔ Les difficultés et les mesures à prendre pour réaliser la performance des programmes

① Problèmes et solutions au niveau des structures sportives

▪ Défis et difficultés

- La faiblesse du nombre de pratiquants des sports
- Les textes législatifs ne sont pas adaptés aux changements rapides et aux nouvelles problématiques du secteur sportif (régime du sport professionnel, règlement des différends sportifs, supervision des élections des structures sportives, gouvernance au sein des structures sportives....)

- Les établissements sportifs disponibles ne permettent pas de faire face au nombre croissant de structures et de praticiens du sport.
- Le nombre de licenciés dans le sport pour personnes handicapées a diminué et l'accent a été mis plutôt sur l'élite sportive
- L'insuffisance du soutien financier accordé aux sports féminins a conduit un certain nombre de clubs à cesser leurs activités
- L'aggravation de la violence sous ses diverses formes physiques et verbales, la montée de l'intolérance et l'apparition de clichés régionaux dans les stades.
- L'insuffisance des ressources propres des structures sportives et leur dépendance quasi-totale à l'égard du financement public.
- Faiblesse d'appui des municipalités et des conseils régionaux aux associations sportives, en particulier les plus petites

➤ **Questions relatives à la pratique sportive et à sa diffusion :**

- Réduction de l'intervention des collectivités publiques locales et régionales, (municipalités, des conseils régionaux) au profit des activités sportives à tous les niveaux, en particulier au niveau de l'infrastructure et du soutien financier des clubs et associations sportives
- Les difficultés d'exploitation et d'organisation des manifestations et des compétitions sportives dues aux carences enregistrées dans l'entretien et la maintenance des installations sportives et à l'absence de salles sportives spécialisées dans les sports individuels ont entraîné un double usage intensif des salles multidisciplinaires.
- Les installations sportives disponibles ne permettent pas de faire face au nombre croissant de structures et de praticiens du sport.
- L'absence d'aménagement et d'entretien de terrains de sport dans les sports collectifs a entraîné une pénurie de cours de formation pour les jeunes.
- La faiblesse des subventions accordées à plus de 1300 associations sportives qui couvrent principalement des sports individuels et collectifs dans des salles des quartiers à forte densité de population et à l'intérieur du pays, soit un financement seulement de 3 000 dinars par association.

➤ **Problèmes particuliers aux sports féminins :**

- L'insuffisance du soutien financier accordé aux sports féminins a conduit un certain nombre de clubs à fermer les sections féminines pour des raisons essentiellement financières.
- Les équipements sportifs et la part des associations féminines : La forte augmentation du nombre d'associations a contribué à de grandes difficultés dans l'exploitation d'espaces sportifs qui était au dépens du sport féminin.
- La distribution de sessions d'entraînement dans les espaces sportives est également a fait obstacle au sport féminin et dont la distribution était inéquitable.
- L'absence quasi totale d'associations sportives féminines à l'intérieur du pays : La participation à la création d'associations sportives féminines de l'intérieur du pays n'est pas considérée comme hautement prioritaire. Les statistiques montrent que l'activité sportive féminine à Siliana, Kasserine, Tousser, Kabylie et Tatouine est pratiquement inexistante, contrairement à d'autres régions comme Tunis, Sfax, Sousse et Nabeul. Le nombre de licenciés est plus grand dans les régions côtières qu'à l'intérieur du pays. Toutefois, un écart est constaté entre la pratique sportive des femmes et celle des hommes.

▪ **Propositions et solutions:**

- ✓ Renforcement de l'appui aux sports citoyen et aux structures sportives.
- ✓ La restructuration des fédérations sportives pouvant accueillir un grand nombre de praticiens (sports et travail, sports scolaires et universitaires, danse artistique et rythmique);
- ✓ Soutien des fédérations sportives qui peuvent organiser des manifestations sportives peu onéreuses dans l'espace public (athlétisme, vélo, triathlon...).
- ✓ Envisager la possibilité de fusionner des fédérations dotées de compétences sportives similaires.
- ✓ Organiser des manifestations sportives à l'échelle nationale pour différents segments et groupes d'âge.
- ✓ Accélération de la promulgation de la loi organique sur les structures sportives
- ✓ Révision de l'organisation structurelle de la Direction générale des sports.
- ✓ Création de nouvelles disciplines sportives dans les fédérations sportives pour les handicapés.
- ✓ Examiner les relations entre les structures sportives supervisant le sport pour personnes handicapées et les centres de cette catégorie.

- ✓ Accélérer la promulgation de la loi contre la violence, les émeutes et l'intolérance dans le domaine sportif en tant que solution urgente face à ce phénomène.
- ✓ Appui aux structures sportives en vue de l'organisation de grandes manifestations sportives internationales et de manifestations ayant une dimension touristique, ce qui permet de renforcer leurs propres ressources.

② Problématiques et solutions du sport d'élite

▪ **Problèmes et obstacles au travail administratif et technique :**

- Dans le cadre de l'application des décrets et des lois régissant le travail administratif qui s'appliquent aux membres et au personnel de l'administration tunisienne, s'est manifestée par une instabilité des départements techniques et du cadre technique contractuel et plus particulièrement ceux appartenant à la communauté pédagogique suite à l'arrêt de de la mise à disponibilité. Cette situation a complexifié le traitement de la majorité des dossiers entre la Ligue et l'autorité de tutelle
- Le cadre législatif des structures de formation et de formation des athlètes d'élite n'est plus adapté ni adapté à la garantie d'une coordination et d'une préparation aux niveaux sportif et administratif par rapport aux autres structures similaires à l'étranger. D'où, la nécessité de restructuration du statut pour leur permettre de répondre aux exigences du sport de haut niveau. Pour surmonter ces difficultés, la loi n°2016-33 du 19 avril 2016 relative aux centres de formation et de formation des athlètes d'élite a été promulguée qui a modifié la nature de ces centres en les transformant en centres de formation pluridisciplinaires et de formation de l'élite, en plus des compétitions sportives de haut niveau.
- Le manque de spécialistes dans la préparation psychologique et sportive des élites nationales en raison des problèmes d'ordre juridique et législatif.

▪ **Propositions et solutions:**

Afin de réaliser l'objectif, il a fallu accélérer la mise en œuvre de certaines mesures, notamment :

- ✓ Accélérer la mise en place de décrets d'organisation pour transformer les centres nationaux et régionaux en établissements publics pour toutes les disciplines sportives dotés d'un statut administratif afin qu'ils puissent

procèdent à leurs opérations financières de manière légale, et donc fournir les services nécessaires aux athlètes qui y résident.

- ✓ Construction d'un complexe moderne pour le Centre National d'hébergement et de préparation des élites Sportives au Menzah et qui répond aux besoins du sport de l'Élite.
- ✓ Le lancement des études pour réaliser un centre pilote pour les handicapés.
- ✓ Augmenter le budget de la Direction des sports d'élite afin qu'elle puisse mettre en œuvre les programmes nécessaires pour obtenir les meilleurs résultats possibles.
- ✓ Il est nécessaire d'associer la Direction du sport d'élite dans la prise de décisions concernant le secteur dont elle est chargée pour éviter que des dépenses non préprogrammées ne nuisent au fonctionnement et à l'application du dispositif financier et opérationnel et ce conformément aux études préliminaires et aux plans et objectifs nationaux établis.
- ✓ - Encourager les fédérations sportives à respecter les délais légaux dans le dépôt des dossiers relatifs au déplacement des délégations sportives à l'étranger.

**PROGRAMME 3 :
EDUCATION PHYSIQUE,
FORMATION
ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**



Chef de programme :M. **Maher Mrayeh** depuis juin 2020.

1. Présentation et analyse des résultats de performance

L'éducation physique et les activités sportives dans le milieu scolaire occupent une place importante dans le système éducatif en tant que matière obligatoire à tous les niveaux de l'enseignement primaire et à certains niveaux de l'enseignement universitaire. Les activités sportives contribuent à l'amélioration des capacités l'élève et sa préparation morale, mentale, comportementale et sportive.

Le programme d'éducation physique vise à améliorer la couverture de l'éducation physique dans les différents établissements d'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'à augmenter le nombre d'élève dans les cellules de développement dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Objectif 3.1 : Augmenter le taux de couverture de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement

Présentation de l'objectif :

Compte tenu de l'importance de l'éducation physique dans le système éducatif, elle est considérée comme une matière obligatoire à différents niveaux de l'enseignement et contribue à l'amélioration des capacités, mentale, comportementale et physique de l'élève. Ainsi, des efforts continueront d'être déployés pour combler le taux de vacance de postes et fournir un nombre suffisant de cadres pédagogiques dans les établissements d'enseignement, notamment dans les régions de l'intérieur et défavorisées ou dans ceux qui souffrent d'une grave sous-utilisation de cette importante matière pédagogique.

| | |
|--|--|
| <p><u>(objectif)3.1 :</u></p> <p>Augmenter le taux de couverture de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement</p> | <p>Indicateur 3.1.1</p> <p>Couverture par classe aux écoles du primaire</p> |
| | <p>Indicateur 3.1.1</p> <p>Couverture par classe aux collèges</p> |
| | <p>Indicateur 3.1.1</p> <p>Couverture par classe aux lycées</p> |

Présentation des indicateurs et justification de leur choix :

Le taux de couverture des établissements d'enseignement a été adopté comme indicateur permettant de calculer le nombre de classes d'éducation physique dans les établissements d'enseignement à raison d'une heure par semaine pour les écoles primaires, de trois heures pour les collèges et de deux heures pour les lycées, comme le prévoient les textes réglementaires du secteur. Les efforts se poursuivront pour atteindre en 2021 100 % pour les lycées et 100 % pour les collèges, tandis que les réformes dans les écoles primaires se poursuivront, notamment dans les zones rurales, en ce qui concerne le recrutement, et fournir l'équipement et des espaces pour atteindre un taux de couverture de 80 % en 2021.

✓ Indicateur 3.1.1 Couverture par classe dans l'enseignement primaire

| Unité du l'indicateur | Réalisation en 2018 | Réalisation 2019 | Prévisions 2020 1 | Réalisation 2020 2 | Réalisation 2020 par rapport aux prévisions de 2020 (1)/(2) | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 |
|-----------------------|---------------------|------------------|----------------------|-----------------------|--|-----------------|-----------------|
| pourcentage | 64,21% | 62,40% | 80% | 64,36% | 80,38% | 90% | 100% |

- ⚡ **Définition de l'indicateur :** l'objectif est de calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent la matière d'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans l'enseignement primaire
- ⚡ **Méthode de calcul de l'indicateur :** Taux de couverture dans les établissements d'enseignement, par rapport au nombre de classes bénéficiant d'éducation physique à raison d'une heure par semaine pour les écoles primaires
- ⚡ **Source d'information :** commissariats régionaux de la jeunesse et des sports
- ⚡ **Analyse et justification de la différence entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour 2020 :**
 - ⦿ Le taux de réalisation est de 80.38% par rapport aux prévisions
 - ⦿ L'objectif n'a pas été atteint en raison de l'absence de recrutement en 2019 et le non remplacement des retraités. Il y a eu une légère augmentation du taux de couverture due au recrutement dans le cadre du Programme spécial par le biais de contrats (387 enseignants de l'enseignement secondaire et de l'éducation physique)

- ⦿ Non remplacement des cadres détachés auprès de l'agence tunisienne de coopération technique.
- ⦿ Le taux de couverture a légèrement augmenté, grâce aux recrutements effectués dans le cadre du Programme spécial d'appui au sport et à l'éducation physique (387 professeurs de secondaire d'éducation physique).

✓ Indicateur 3.1.2 Couverture par classe dans les collèges.

| Unité du l'indicateur | Réalisation en 2018 | Réalisation | Prévisions | Réalisation | Réalisation 2020 par rapport aux prévisions de 2020 (1)/(2) | Prévisions | Prévisions |
|-----------------------|---------------------|-------------|------------|-------------|---|------------|------------|
| | | 2019 | 2020 (1) | 2020 (2) | | 2021 | 2022 |
| pourcentage | 93,71% | 93,27% | 100% | 94,17% | 94,17% | 100% | 100% |

- ⦿ **Définition de l'indicateur:** l'objectif est de calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent la matière d'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans les collèges.
- ⦿ **Méthode de calcul du indicateur:** Taux de couverture dans les collèges, par rapport au nombre de classes bénéficiant d'éducation physique à raison : de 03 heures par semaine pour les écoles de base.
- ⦿ **Analyse et justification de la différence entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour 2020 :**
 - ⦿ Un taux de Réalisation de 94.17 % par rapport aux estimations a été enregistré.
 - ⦿ L'objectif n'a pas été atteint en raison de l'absence de recrutement en 2019 et le non remplacement des retraités. Il y a eu une légère augmentation du taux de couverture due au recrutement dans le cadre du Programme spécial par le biais de

contrats (387 enseignants de l'enseignement secondaire et de l'éducation physique)

- ⦿ Non remplacement des cadres détachés auprès de l'agence tunisienne de coopération technique.
- ⦿ Le taux de couverture a légèrement augmenté, grâce aux recrutements effectués dans le cadre du Programme spécial d'appui au sport et à l'éducation physique (387 professeurs de secondaire d'éducation physique).

✓ Indicateur 3.1.3 Couverture par classe dans l'enseignement secondaire.

| L'unité de l'Indicateur | Réalisation en 2018 | Réalisation 2019 | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Réalisation 2020 par rapport aux prévisions de 2020 2/(1) | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 |
|-------------------------|---------------------|------------------|---------------------|----------------------|---|-----------------|-----------------|
| Rapport | 98,21% | 98,40% | 100% | 98,78% | 98,78% | 100% | 100% |

⦿ **Définition de l'indicateur :** l'objectif est de calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent la matière d'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans l'enseignement secondaires.

⦿ **Méthode de calcul de l'indicateur :** Taux de couverture dans les établissements d'enseignement, par rapport au nombre de classes bénéficiant d'éducation physique à raison : 2 heures par semaine dans les lycées.

⦿ Source d'information : Commissariats régionaux pour la jeunesse et les sports

⦿ **Analyse de la différence entre les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2020 et justification**

- ⦿ Un taux de Réalisation de 98.78 % par rapport aux prévisions a été enregistré.
- ⦿ L'objectif n'a pas été atteint en raison de l'absence de recrutement en 2019 et le non remplacement des retraités. Il y a

eu une légère augmentation du taux de couverture due au recrutement dans le cadre du Programme spécial par le biais de contrats (387 enseignants de l'enseignement secondaire et de l'éducation physique)

- ⦿ Non remplacement des cadres détachés auprès de l'agence tunisienne de coopération technique.
- ⦿ Le taux de couverture a légèrement augmenté, grâce aux recrutements effectués dans le cadre du Programme spécial d'appui au sport et à l'éducation physique (387 professeurs d'éducation physique du secondaire).

Analyse et interprétation de la réalisation de l'objectif (en fonction des résultats de l'ensemble des indicateurs) :

| Objectif Stratégique | Indicateurs 2020 | Activités et interventions | 2020 (estimation) |
|---|------------------|--|-------------------|
| Objectif 1: Promouvoir, développer et améliorer l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement | No 1 : 80 % | <input type="checkbox"/> recrutement de 889 cadres d'enseignement primaire (58 cadres titulaires d'un diplôme universitaire d'éducation physique + 366 cadres titulaire d'un licence en éducation physique). | 105537 |
| | No 2 : 100 % | <input type="checkbox"/> recrutement de 1218 cadres dans l'enseignement de base, secondaires et formation professionnelle, | 4292 |
| | No 3: 100 % | <input type="checkbox"/> Organisation de manifestations sportives dans le milieu scolaire | |

☞ Remarque :

- ← Le taux de couverture dans les établissements d'enseignement est calculé en fonction du nombre de classes bénéficiant de cours en éducation physique et il ne s'agit pas du nombre de classes bénéficiant du nombre d'heures de travail effectivement requises par trimestre. C'est pourquoi le taux de couverture est très élevé dans les écoles primaires et secondaires, où la plupart des classes pratique une ou deux heures d'éducation physique par classe au lieu de trois heures, et ce conformément à l'arrêté gouvernementale no 2017-988 de 2017 relative à la fixation de l'horaire hebdomadaire de service dû par les enseignants relevant du ministère des affaires de la jeunesse et des sports et du ministère de la femme, de la famille et de l'enfance.
- ← La plupart des classes du secondaire pratiquent une heure au lieu de deux par classe, dans le but de faire bénéficier l'élève en éducation physique d'au moins une heure, en raison du manque des cadres pédagogiques. Pour atteindre l'objectif en termes de taux de couverture exigés, il est nécessaire de recruter 2107 enseignants d'éducation physique pour les affectés sur les écoles primaires, les collèges et les lycées

*** Seuls les trois objectifs stratégiques ont été maintenus comme prévu tandis que l'objectif 2 a été retenu en tant qu'objectif opérationnel à savoir : L'ancien objectif n°2 l'augmentation du nombre d'élèves des centres de promotion du sport et des cellules de développement du sport**

| | | |
|---|-------------------------|---|
| Objectif opérationnel : Augmenter le nombre d'élèves dans les centres de promotion du sport au primaire et les cellules de développement sportif | No 1: 75 000 | recrutement de 158 professeurs de sport aux centres de promotion du sport, aux cellules de développement sportif et à la section du sport stages pour les élèves des centres |
| | No 2: 7 000 | les dépenses d'hébergement et nourriture Organisation du Festival national des centres |
| | | Dépenses de transport et d'exploitation des établissements |
| | | |

| Objectif 2 : | Indicateurs de mesure de performance de l'objectif | Unité | Réalisation | | 2020 | Prévisions | |
|--|---|--------|-------------|-------|--------|------------|--------|
| | | | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 |
| Objectif opérationnel : Augmenter le nombre d'élèves dans les centres de promotion du sport au primaire et les cellules de développement sportif | 3.1.2.1 Bénéficiaires des centres de promotion des sports | Nombre | 72364 | 71274 | 69 072 | 80 000 | 85 000 |
| | 3.1.2. Bénéficiaires des cellules de promotion du sport (nouveau) | Nombre | 6059 | 4534 | 3720 | 7500 | 8 000 |

* Cette proposition a été incluse dans le projet Performance 2020, mais nous n'avons pas pu le réaliser car il n'y a pas eu de recrutement en 2019 d'autre part et le refus des élèves à se lancer dans des activités sportives, en particulier les filles. Nous continuerons donc à travailler sur cette proposition pour atteindre l'objectif de 2021.

Objectif 3.2 : l'augmentation d'encadrement des étudiants par des professeurs chercheurs.

Le Département de la formation et de la recherche s'efforce de promouvoir la formation, l'enseignement supérieur, la recherche scientifique dans le sport et l'éducation physique, de diagnostiquer et d'évaluer la réalité et de veiller à ce qu'elle soit continuellement développée et qualifiée, et d'élaborer des stratégies et des programmes appropriés pour suivre l'évolution des sciences et techniques dans le domaine des activités physiques et sportives.

Les efforts académiques des instituts supérieurs de sport et d'éducation physique ont permis de former de 878 étudiants à la section de l'éducation et de la mobilité au sein des quatre établissements, à la formation sportive (Institut Ksar Saïd) aux activités sportives appropriées (Institut de Sfax) à la gestion sportive (Institut du Kef) et au sport, à la santé et au bien-être (Institut de Gafsa) pour l'année universitaire 2020-2021.

Les établissements de l'enseignement supérieur assurent des formations en matière d'éducation et de mobilité et dans les disciplines connexes à l'instar de la formation sportive, les activités sportives appropriées, la pratique sportive, le sport, la santé et le bien-être et ont formé 3 962 étudiants, soit une augmentation par rapport à l'année universitaire (2019-2020) où le nombre d'étudiants était de 3 947.

Pour le secteur de l'enseignement supérieur, **71** nouveaux postes de promotion pour les enseignants chercheurs de différents niveaux et disciplines ont été programmés pour 2019, répartis comme suit :

- (23) postes en sciences biologiques appliquées aux sciences et techniques des activités physiques et sportives
- (14) postes dans les sciences humaines et sociales appliquées aux sciences et techniques des activités physiques et sportives
- (34) postes en pédagogie des activités physiques et sportives

En 2022, **39** nouveaux postes **de** promotion ont été prévus pour les enseignants chercheurs de différents grades et disciplines :

- (16) postes en sciences biologiques appliquées aux sciences et techniques des activités physiques et sportives
- (6) postes dans les sciences humaines et sociales appliquées aux sciences et techniques des activités physiques et sportives
- (17) postes apprentissage d'activités physiques et sportives

Ces postes visent à améliorer le taux d'encadrement à raison d'un professeur chercheur pour 20 étudiants comme les années précédentes. En effet, le taux d'encadrement était d'un enseignant chercheur pour 24 étudiants pour l'année universitaire 2016-2017 et un enseignant chercheur pour 24 étudiants pour l'année universitaire 2015-2016.

Par rapport à l'évolution du nombre de professeurs chercheur au cours des années universitaires, on note une amélioration des conditions d'enseignement d'une année à l'autre, en raison d'une augmentation du nombre d'enseignants chercheur, qui est passé de 153 en 2017 à 168 en 2018, et à 151 professeurs soit une légère baisse du taux d'encadrement qui est passé d'un enseignant pour chaque 25 étudiant en 2019, à **143** professeurs pour chaque 28 étudiant en 2020 et à **150** chercheurs pour chaque 32 étudiants en 2021. Cela est dû au faible nombre de recrutement et au nombre élevé d'étudiants.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

Le tableau ci-après détaille le nombre d'étudiants et d'enseignants chercheurs dans les instituts supérieurs de sport et d'éducation physique :

| Année universitaire | Nombre d'étudiants | Nombre d'enseignants | Enseignant par étudiant |
|---------------------|--------------------|----------------------------|--------------------------------|
| 2016-2017 | 3672 | 153 Enseignants chercheurs | 1 enseignant pour 24 étudiants |
| 2017-2018 | 3528 | 168 Enseignants chercheurs | 1 enseignant pour 21 étudiants |
| 2018-2019 | 3741 | 151 Enseignants chercheurs | 1 enseignant pour 25 étudiants |
| 2019-2020 | 3947 | 143 Enseignants chercheurs | 1 enseignant pour 28 étudiants |

Présentation d'Objectif : C'est l'augmentation du taux d'encadrement dans les instituts supérieurs de sport et d'éducation physique, qui se traduit par un taux d'encadrement national souhaité (20 étudiants par enseignant chercheur), mais en dépit des efforts déployés en matière de recrutement, l'augmentation de la capacité d'accueil des étudiants a un impact négatif sur le niveau d'encadrement.

Justification de l'adoption de l'indicateur : Il permet de savoir le taux d'encadrement des étudiants par des professeurs chercheurs.

✓ **Indicateur 3.2.2.1: Encadrement des étudiants par des enseignants chercheurs**

Tableau 5: Indicateur 3.2.2.1: Nombre d'étudiants par enseignant chercheur

| Unité du l'indicateur | Réalisati on 2018 | Réalisatio n 2019 | Prévisio ns 2020 (1) | Réalisati on 2020 (2) | Comparais on des réalisation 2020 au prévisions 2020 (2)/(1) | Prévisio ns 2021 | Prévisio ns 2022 |
|---|-------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|--|------------------|------------------|
| Nombre d'étudiants par enseignant chercheur | 20 | 20 | 20 | 28 | -29% | 20 | 20 |

- ⚡ **Définition de l'indicateur:** Il s'agit d'un outil d'évaluation et de prise de décision (ajustements de la direction et correction)
- ⚡ **Méthode de calcul de l'indicateur:** Nombre total d'étudiants par rapport au nombre d'enseignants chercheurs
- **Source d'information:** Instituts supérieurs de sport, d'éducation physique et de recherche
- ⚡ **Analyse et justification de l'écart entre les réalisations et la prévisions :**
En 2020, le nombre d'étudiants par enseignant de recherche était de 28 en raison de la hausse constante du nombre d'étudiants en 2020 qui s'est élevé à 4853 et au manque de nouvelles recrues dans le corps des enseignants.
- ✓ **Indicateur 3.2.2.2.2 : Nombre de mémoires de recherche pour chaque professeur chercheur.**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaisons entre prévisions 2020 et réalisation 2020 (1)/(2) | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 |
|---|------------------|------------------|---------------------|----------------------|--|-----------------|-----------------|
| Nombre de lettres de recherche par enseignant chercheur | 5 | 4 | 3 | 6 | -50% | 3 | 3 |

- ⚡ **Méthode de calcul de l'indicateur :** Le nombre total d'étudiants en master et en doctorat par rapport au nombre d'enseignants chercheurs
- ⚡ **Source d'information :** Instituts supérieurs de sport, d'éducation physique et de recherche
- ⚡ **Analyse et justifications de l'écart entre les réalisations et les prévisions :**
En 2020, le nombre de mémoires de recherche à la charge de chaque enseignant chercheur était de 6, soit une augmentation de 2,5 par rapport aux estimations indiquées dans le tableau. Le taux de réalisation de cet indicateur est négatif, soit -50 %, en raison d'une manque d'enseignants chercheurs.

Objectif 3.3: augmenter le taux d'encadrement par des inspecteurs gradés et amélioration de la performance des membres du corps d'inspection

- ⚡ **Présentation de l'objectif :** Afin de garantir l'efficacité de l'intervention pédagogique (périodicité d'inspection est fixée à deux ans pour tous les grades dans les réseaux d'enseignants d'éducation physique et les cadres d'apprentissage des sports). Le ministère veille à réduire le taux d'encadrement des enseignants d'éducation physique par des inspecteurs (qui est d'environ 75 par inspecteur) ce qui impactera positivement sur la performance technique et pédagogique des éducateurs et réduire l'inégalité croissante de couverture entre les régions.
- ⚡ **Présentation de l'indicateur :** Le nombre d'enseignants par un inspecteur a une incidence directe sur le niveau et la qualité de l'intervention des cadres d'inspection pédagogiques dans les domaines de l'évaluation, de la formation, de l'encadrement et de la rénovation. Laquelle a une incidence positive sur la qualité de l'enseignement. L'amélioration de cet indicateur par l'augmentation du nombre d'inspecteurs est un facteur qui contribue au développement de l'enseignement de l'éducation physique.

✓ Indicateur 3.3.1 Nombre d'enseignants par inspecteur

| Unité du l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaisons entre prévisions 2020 et réalisation 2020 (1)/(2) | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|---------------------|----------------------|--|-----------------|-----------------|
| Nombre | 97 | 102 | 107 | 107 | 100% | 113 | 81 |

- ⚡ **Définition du indicateur:** Nombre d'enseignants par inspecteur
- ⚡ **Méthode de calcul du indicateur:** Nombre total d'enseignants par rapport au nombre total des inspecteurs actifs.
- ⚡ **Source des informations:** Commissariat régionaux

◀ **Analyse et interprétation des résultats obtenus par rapport aux prévisions pour 2020 :**

L'impact de la pandémie du coronavirus sur le programme de direction d'inspection pédagogique a clairement impacté les résultats d'un certain nombre d'activités notamment les épreuves sportives du baccalauréat de 2020, l'inspection périodique des inspecteurs, les ateliers de formation, les ateliers de révision sur la réforme du système d'éducation physique et des activités sportives dans le milieu scolaire et les ateliers sur la réforme des textes règlementant l'inspection pédagogique et les documents pédagogiques utilisés par les inspecteurs. Plusieurs programmes ont été mis en place dont :

- La poursuite d'application de la circulaire n° 02/2020 relatif à la couverture de régions par les cadres d'inspection pédagogique et l'affectation d'inspection pédagogique et l'affectation d'assistance pédagogique.
- L'insuffisance du nombre d'inspecteurs gradés a entraîné une augmentation des taux de couverture, ce qui a lésé la qualité de leurs interventions dans les domaines de l'encadrement, la formation de l'évaluation et de la rénovation. Il est prévu que cela se poursuive jusqu'à ce que les difficultés juridiques qui ont entravé l'ouverture du concours de formation des inspecteurs soient surmontées.
- Participation aux travaux de la réforme relative au système d'éducation physique, de formation et de recherche.
- Participation des inspecteurs généraux pour tracer les axes stratégiques et la vision concernant l'éducation physique (la stratégie officielle remonte à plus de trente ans).
- Organisation des stages de formation au profit des cadres d'enseignement de l'éducation physique de différents grades en vue de les titulariser.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

- La coordination de tous les travaux du Protocole sanitaire pour l'enseignement de l'éducation physique et les activités sportives dans le milieu scolaire et universitaire a été confiée à la Direction de l'inspection pédagogique a assuré.
- ✓ **Indicateur No 3.3.2: nombre de séminaires, de conférences, d'ateliers au profit des inspecteurs et optimisation de la performance des membres du corps d'inspection**

| Unité du l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévisions 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaisons entre prévisions 2020 et réalisation 2020 (1)/(2) | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|---------------------|----------------------|--|-----------------|-----------------|
| Nombre | 03 | 19 | 05 | 02 | 40% | 05 | 05 |

- ↳ **Définition du indicateur:** Nombre de séminaires, de conférences, d'ateliers au profit des inspecteurs et optimisation la performance des membres du corps d'inspection
- ↳ **Méthode de calcul de l'indicateur :** Nombre total d'enseignants par rapport au nombre total des inspecteurs actifs
- ↳ **Source des informations :** Commissariats régionaux
- ↳ **Analyse et interprétation des résultats obtenus par rapport aux estimations pour 2020 :**

L'activité dans ce domaine a été considérablement réduite suite à la pandémie du virus Corona. Toutefois, les inspecteurs généraux ont assuré une session de formation au profit des cadres d'éducation physique de différents niveaux et ce suite à la demande de la direction générale des services communs pour les titulariser.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau 3: Exécution du budget du programme pour 2020 par rapport aux prévisions
Répartition par type de dépenses

Unité : Mille dinars

| désignation des dépenses | | Prévisions | Réalisations | Réalisations par rapport aux prévisions | |
|------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------|---|--------------------|
| | | 2020 | 2020 | Montant prévu | Taux d'exécution % |
| | | L F complémentaire | -2 | | |
| Dépenses de Rémunération | Crédits de paiement | 37054 | 335000 | --22054 | 93.82% |
| Dépenses de fonctionnement | Crédits de paiement | 20595 | 20665 | 0 | 100,0% |
| Dépenses d'interventions | Crédits d'engagement | 3165 | 2849 | -316 | 90.02% |
| | Crédits de paiement | 3165 | 2849 | -316 | 90.02% |
| Dépenses d'investissement | Crédits d'engagement | 61728 | 61728 | 0 | 100.0% |
| | Crédits de paiement | 22100 | 18564 | 3536 | 84.0% |
| Dépenses de opérations financières | Crédits d'engagement | *** | *** | *** | *** |
| | Crédits de paiement | *** | *** | *** | *** |
| Total, A | Crédits d'engagement | 64 893 | 64 577 | -316 | 99,51% |
| | Crédits de paiement | 409914 | 377008 | --25906 | 87,39.57% |

* Sans tenir compte des ressources propres des organisations.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

Tableau 4: Exécution du budget-programme pour 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par sous-programme et par activité (en monnaie nationale)

Unité : Mille dinars

| Désignation du programme | activités | Prévisions 2020 | | Réalisation 2020 | Réalizations par rapport aux prévisions montant (2)- (1) | Taux d'exécution % (2)-(1) |
|---|---|-----------------|--------------|---------------------|---|-------------------------------------|
| | | LF original | LFC | | | |
| Sous-programmes centraux et régionaux | Activités centrales | | | | | |
| | Enseignement de l'éducation physique et des activités sportives dans le milieu scolaire. | 105537 | 57780 | 37683 | -20097 | 65.21% |
| | - Organisation des manifestations. | 4292 | 2513 | 2513 | 0 | 100.00% |
| | - Gestion des enseignants universitaires et développement des compétences | 371 | 393 | 378 | -15 | 96.18% |
| Sous-programme 1 : Éducation physique, activités sportives dans le milieu scolaire, enseignement supérieur, recherche scientifique et développement des compétences | Formation de base continue et recherche scientifique sur les activités physiques et sportives | 1363 | 12078 | 8935 | -3143 | 73.98% |
| | Équipement, construction et aménagement d'instituts supérieurs | 6000 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Total, sous-programmes centraux et activités | | 129834 | 72764 | 49509 | -2255 | 68.04% |

| Sous-programmes régionaux (24) | Activités régionales | | | | | |
|--|---|-------|-------|-------|------|--------|
| Éducation physique et activités sportives TUNIS | Éducation physique et activités sportives | 23644 | 26992 | 26629 | -363 | 98.66% |
| Éducation physique et activités sportives ARIANA | Éducation physique et activités sportives | 10806 | 11868 | 11818 | -50 | 99.58% |
| Éducation physique et activités sportives BEN AROUS | Éducation physique et activités sportives | 13373 | 15445 | 15365 | -80 | 99.48% |
| Éducation physique et activités sportives BIZERTE | Éducation physique et activités sportives | 10042 | 11963 | 11868 | -95 | 99.21% |
| L'éducation physique et les activités sportives NABEUL | Éducation physique et activités sportives | 22584 | 27561 | 27459 | -102 | 99.63% |

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

MISSION JEUNESSE ET SPORT

| | | | | | | |
|--|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Éducation physique et activités sportives BEJA | Éducation physique et activités sportives | 7238 | 8067 | 7659 | -408 | 9494% |
| Éducation physique et activités sportives JANDOUBA | Éducation physique et activités sportives | 9580 | 11069 | 11013 | -56 | 99.49% |
| Éducation physique et activités sportives ZAGHOUE | Éducation physique et activités sportives | 3732 | 4050 | 3984 | -66 | 98.37% |
| Éducation physique et activités sportives saines SILIANA | Éducation physique et activités sportives | 6709 | 8041 | 7991 | -50 | 99.38% |
| Éducation physique et activités sportives LE KEF | Éducation physique et activités sportives | 13811 | 17823 | 17717 | -106 | 99.41% |
| Éducation physique et activités sportives KASSRINE | Éducation physique et activités sportives | 11079 | 12464 | 12386 | -78 | 99.37% |
| Éducation physique et activités sportives KAIROUEN | Éducation physique et activités sportives | 11337 | 13085 | 12973 | -112 | 99.14% |
| Éducation physique et activités sportives SOUSSE | Éducation physique et activités sportives | 14639 | 17031 | 16740 | -291 | 98.29% |
| Éducation physique et activités sportives MONASTIR | Éducation physique et activités sportives | 17649 | 20697 | 20603 | -94 | 99.55% |
| Éducation physique et activités sportives MAHDIA | Éducation physique et activités sportives | 1479 | 16929 | 16881 | -48 | 99.72% |
| Éducation physique et activités sportives SFAX | Éducation physique et activités sportives | 36133 | 45163 | 44977 | -186 | 99.59% |
| Éducation physique et activités sportives GABES | Éducation physique et activités sportives | 7504 | 8510 | 8482 | -28 | 99.67% |
| Éducation physique et activités sportives SIDI BOUZID | Éducation physique et activités sportives | 11076 | 3445 | 13380 | -108 | 99.52% |
| Éducation physique et activités sportives GAFSA | Éducation physique et activités sportives | 9898 | 12023 | 11915 | -15 | 99.10% |
| Éducation physique et activités sportives TOUZEUR | Éducation physique et activités sportives | 2416 | 2809 | 2794 | -87 | 97.87% |
| Éducation physique et activités sportives KEBILI | Éducation physique et activités sportives | 3564 | 4076 | 3989 | -57 | 99.41% |
| Éducation physique et activités sportives MEDNINE | Éducation physique et activités sportives | 8688 | 9741 | 9684 | -45 | 98.15% |
| Éducation physique et activités sportives TATOUINE | Éducation physique et activités sportives | 2282 | 2438 | 2393 | -61 | 99.31% |
| Total, sous-programmes régionaux et activités | | 280080 | 330150 | 327499 | -2651 | 99.20% |
| Total, programme | | 409914 | 402914 | 377008 | -25906 | 93.57% |

❖ Description des difficultés, et mesures à prendre pour assurer l'exécution du programme :

Principaux problèmes et lacunes rencontrés dans la réalisation des objectifs

- Les programmes officiels d'enseignement de l'éducation physique, qui datent des années 90, ne répondent plus aux priorités et aux objectifs de l'éducation physique moderne. Les méthodes d'enseignement de l'éducation physique ne répondent plus à l'intérêt de nombreux étudiants aux différents niveaux de l'enseignement.
- Absence de formation continue
 - * Le temps consacré à l'enseignement de l'éducation physique ne permet pas d'atteindre les objectifs de la matière
 - * En 2020, nous n'avons pas pu atteindre l'objectif et ce en application de la circulaire n° 09 / 2019 du Président du Gouvernement relative à l'élaboration du projet de budget de l'État pour 2020, qui vise la réduction de la masse salariale et qui interdit tout recrutement, à l'exception des diplômés de l'école de formation ou de certaines disciplines urgentes. Or, les recrutements étant le principal facteur d'augmentation des taux de couverture dans tous les secteurs.

Mesures pouvant être prises pour remédier aux violations constatées :

- En ce qui concerne les taux de couverture, les efforts se poursuivront pour atteindre 100 % en 2021 pour les lycées, 100 % pour les collèges et pour atteindre 80 % pour les écoles primaires, en particulier dans les zones rurales et pour réformer corriger ces manquements enregistrés.
- Une bonne rationalisation des ressources humaines en redistribuant les cadres pédagogiques en excédent aux établissements d'enseignement tout en assurant une carte de répartition qui réponde aux postes vacants nécessaires et en réduisant l'écart entre les régions et ce conformément à la circulaire de la Direction de l'Enseignement d'Education Physique, Formation et Recherche le 29 septembre 2020 sous le numéro 13/2020.
- Réaffectation des cadres ayant mis fin à leurs détachements.
- Introduction d'un système d'heures supplémentaires pour compenser les manques et pourvoir les postes vacants.
- Fournir des équipements et mobiliers sportifs aux établissements scolaires, où des crédits estimés à 2 200 000 000 dinars ont été ouverts en 2020 pour que les

commissariats régionaux de la jeunesse et des sports acquièrent leurs besoins en équipement d'éducation physique. Les crédits programmés pour l'année 2020 concernent les achats orientés vers seulement six spécialités (gymnastique, athlétisme, lutte, boxe, judo et haltérophilie), sur la base que la même importance sera accordée aux autres spécialités dans les années à venir et la réflexion sur la création d'espaces sportifs pour les établissements d'enseignement ne comportant pas d'espace sportifs, progressivement, en coordination avec le ministère de l'Éducation nationale et les structures concernées.

- Ouverture de nouveau recrutement pour les docteurs en sciences et techniques physiques et sportives, dont le nombre a atteint 80 dans toutes les spécialités.
- De nouvelles affectations de doctorants en sciences et techniques d'activités physiques et sportives ont été ouvertes dans toutes les disciplines.
- Supprimer ou limiter les concours de réorientation (une fois tous les deux ans) et non-respect des critères de réussite.
- Réduire le nombre d'étudiants orientés vers la section des sports et procéder par concours pour entrer aux instituts supérieurs des sports après l'orientation universitaire.

PROGRAMME 9

PILOTAGE ET

APPUI



Chef du programme : M. Abdel Monein Al-Chaafi, Directeur général des services communs, depuis 15 mars 2019.

1- Présenter et analyser les résultats de performance du programme

Objectif stratégique 1 : Améliorer la gestion des ressources humaines

Dans le cadre de l'application des normes de qualité dans la gestion des ressources humaines, et compte tenu de la suspension des recrutements depuis 2016, il est important de renforcer les capacités des ressources humaines et de développer les capacités cognitives et professionnelles de l'individu à travers la formation d'une part et d'exécuter l'ensemble des promotions dans professionnelles programmées dans le budget. A cet effet, les indicateurs suivants ont été retenus :

✓ **Indicateur 1-1-1 : Pourcentage de recrutement et de promotions réalisées durant l'année en cours**

| Unité d'indicateur | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | Estimation 2020 | Réalisations 2020 | Réalisation 2020 par apport au estimation de 2020 | Estimation 2021 | Estimation 2022 |
|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|-----------------|-----------------|
| Pourcentage | 75% | 100% | 75% | 75% | 100% | 100% | % 100 |

***Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre la mise en œuvre des recrutements et promotions dans un délai maximum d'un an à compter de leur programmation par la loi de finances et à s'assurer qu'elles sont réalisées dans les délais, afin de répondre aux attentes dans la loi-cadre afin de bénéficier des plans actualisés et d'éviter leur annulation ou de demander leur report.

***Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre de concours externes et internes clôturés durant l'année en cours / le nombre de concours externes et internes programmés durant la même année

*** sources d'information** :

- le rapport annuel
- Données fournies par le service recrutement et de promotion à la Direction des Ressources Humaines et du Matériel
- Loi de finances pour l'année en cours

***Analyse de l'écart enregistré entre réalisations et prévisions:**

⇔ La réalisation de 75% des promotions professionnelles internes prévues par la loi de finances

⇔ La mise en œuvre de 75% des fonctions programmées par la loi de finances est due à l'arrêt du travail à cause du confinement et la nomination de 5 ministres au cours de 2020.

⇔ Des concours externes ont été ouverts pour le recrutement de 600 cadres pédagogiques et ce dans le cadre de l'appui au programme spécifique pour les secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.

Indicateur 2-1-1 : Pourcentage d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 parmi le nombre total d'employés des corps communs dans les services administratifs

| Unité d'indicateur | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | Estimation 2020 | Realisations 2020 | Réalisation 2020 par apport au estimation de 2020 | Estimation 2021 | Estimation 2022 |
|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|-----------------|-----------------|
| Pourcentage | 41.14% | 33.60% | 33.60% | 33.60% | % 100 | 35% | 45% |

* **Définition de l'indicateur** : Suivre le taux d'encadrement des corps communs et essayer de l'augmenter

* **Mode de calcul de l'indicateur** : nombre d'agents des catégories A1 et A2 dans les corps communs / nombre total d'agents dans les corps communs

* **sources d'information** :

- loi-cadre
- Données fournies par le centre National d'informatique

* **Analyse des résultats de performance** :

En raison de l'arrêt des recrutements et la mutation de nombreux employés des catégories A1 et A2 vers d'autres ministères, le pourcentage des employés des catégories A1 et A2 est resté stable et n'a pas atteint le niveau attendu.

Pour surmonter ce problème, on a œuvré à :

- Renforcer les programmes de formation en vue de promouvoir les agents appartenant à la catégorie A3

- Une proposition de renforcement du système rémunération actuel par la création de subventions spéciales au profit des agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports. A cet effet, un projet de décret a été préparé pour la création d'une « subvention de gestion de la jeunesse et des sports » afin d'attirer les fonctionnaires et de les inciter à rejoindre le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Indicateur 3-1-1 : Taux de réalisation du programme annuel de formation

| Unité d'indicateur | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | Estimation 2020 | Realisations 2020 | Réalisation 2020 par apport au estimation de 2020 | Estimation 2021 | Estimation 2022 |
|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|-----------------|-----------------|
| Pourcentage | Nouvel indicateur | Nouvel indicateur | 100% | 20% | %20 | 100% | 100% |

* **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre l'exécution du programme annuel de formation. Le choix de cet indicateur se justifie par le développement des capacités des agents de tous les grades pour gagner en efficacité dans le traitement des dossiers.

* **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre de formations réalisées par rapport aux formations programmées dans le plan annuel de formation

* **sources d'information** :

- Programme de formation annuel
- Rapport annuel du Centre national d'informatique et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique
- Données fournies par la Direction de la formation et de la recherche de la Direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche

* **Analyse de l'écart entre les réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020** :

⇔ Il s'agit d'un nouvel indicateur qui n'a pas été approuvé auparavant

⇔ Seulement 20% des sessions de formation programmées par le Centre National de Formation et de Recyclage des Cadres Jeunesse, Sports et Education Physique ont été mises en œuvre à cause des confinements et l'application des protocoles sanitaires et la fermeture des espaces.

⇔ Afin de mettre en œuvre le maximum de programmes de formation prévus dans le plan annuel de formation, des formations à distance ont été réalisées moyennant l'application MICROSOFT TEAMS, et des équipements informatiques et audiovisuels ont été acquis pour mener à bien l'expérimentation.

⇔ Il est à noter que le manque de ces équipements nécessaires à la formation à distance dans de nombreux établissements publics, commissariats régionaux, et même dans certaines administrations centrales a conduit au report ou à

l'annulation de certaines formations, ce qui a affecté le taux de réalisation de l'indicateur.

***Analyse et interprétation de la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint (sur la base des résultats de la somme de ses indicateurs) :**

L'amélioration de la gestion des ressources humaines figure parmi les objectifs les plus importants du programme de pilotage et d'appui, étant donné que les fonctionnaires sont les piliers de l'amélioration et du processus du travail administratif, il est donc nécessaire d'y prêter attention en termes de mise en œuvre de mesures objectives lors de leur recrutement et assurer leur promotion périodique (le premier indicateur) et améliorer le pourcentage d'encadrement de l'administration publique (le deuxième indicateur), en mettant particulièrement l'accent sur leur formation périodique pour élever leurs niveaux administratifs et les motiver en considérant la formation comme l'un des critères de promotion professionnelle (troisième indicateur).

En s'appuyant sur l'observation des rythmes d'évolution des différents indicateurs, il devient clair que cet objectif a été atteint, même de manière réduite, pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

- Suspension des recrutements pendant 5 ans (sauf pour certains agents occasionnels ou le recrutement de certains contractuels)
- ← Compression du nombre de promotions professionnelles proposées, compte tenu de la faiblesse des quotas octroyés par le ministère des Finances
- Le taux d'encadrement a fluctué suite au départ de dizaines d'employés des catégories A1 et A2 vers d'autres ministères
- Exécution lente du programme annuel de formation en raison des protocoles de confinement et sanitaires qui empêchent les rassemblements, en plus des faibles fonds alloués à la formation et à la formation.

Cependant, malgré ces raisons objectives, nous tenons à atteindre cet objectif, surtout lorsque de meilleures conditions sanitaires et financières sont disponibles.

Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualité des services informatiques

En raison de l'importance du développement des systèmes d'information et de communication dans la réalisation des transformations fondamentales vécues par le pays et compte tenu des spécificités des services et des programmes, il a été décidé de développer davantage la gestion électronique, les systèmes d'information, les contenus numériques et les services électroniques via Internet, les communications mobiles et les centres d'appels, et l'activation des services en ligne au profit des usagers.

Les priorités consistaient à renouveler le parc d'équipements d'informatique et pour étendre la capacité d'Internet du réseau. A cet effet, les deux indicateurs suivants ont été retenus :

Indicateur 1-2-1 : La capacité du débit d'internet :

| Unité d'indicateur | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | Estimation 2020 | Realisations 2020 | Réalisation 2020 par apport au estimation de 2020 | Estimation 2021 | Estimation 2022 |
|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---|--------------------|--------------------|
| Mbits/s | 16 Mbits/s | De 16 à 20 Mbits/s | De 16 à 20 Mbits/s | De 16 à 20 Mbits/s | 100 % | De 16 à 20 Mbits/s | De 16 à 20 Mbits/s |

· **Définition de l'indicateur** : Suivi de la vitesse du flux internet en coordination avec Tunisie Telecom et l'Agence Tunisienne de l'Internet

· La capacité du débit Internet dépasse actuellement 16 mégaoctets en moyenne générale, et c'est une capacité moyenne qui répond relativement aux besoins, notamment en téléchargement ou encore en naviguant avec la rapidité et l'efficacité demandés pour les services.

Le mode de calcul de l'indicateur : mesurer le débit du flux Internet par seconde

· **Source d'information** : données fournies par la Direction de l'Organisation, des Méthodes et d'informatique de la Direction Générale des services Communs

· **Analyse de l'écart obtenu au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

⇔ Il n'existe pas d'écart entre les réalisations et les estimations, compte tenu de la stabilité de l'indicateur pendant des années (de 16 à 20 mégaoctets par seconde) , ce qui est le maximum actuellement disponible dans la plupart des zones de couverture.

⇔ Pour améliorer le pourcentage de cet indicateur, au cours de l'année 2020, de nombreux espaces ont été équipés de fibres optiques comme le siège du Ministère sis rue Hédi chaker à Tunis.

✓ Indicateur 1-2-2 : Durée de vie moyenne des ordinateurs

| Unité d'indicateur | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | Estimation 2020 | Réalisations 2020 | Réalisation 2020 par rapport au estimation de 2020 | Estimation 2021 | Estimation 2022 |
|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|--|-----------------|-----------------|
| Moyenne des années | 3.14 | 2.84 | 2.74 | 2.74 | % 100 | 2.5 | 2.4 |

* **Définition de l'indicateur** : Déterminer la durée de vie moyenne de l'ensemble des ordinateurs de l'administration centrale et travailler à leur maintenance et à leur renouvellement périodique pour suivre l'évolution technologique rapide.

* **Mode de calcul de l'indicateur** : âge total des ordinateurs * nombre d'ordinateurs / nombre total d'ordinateurs

* **Source d'information** : données fournies par la Direction de l'Organisation, des Méthodes et d'informatique de la Direction Générale des services Communs

* **Analyse de l'écart obtenu au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indice pour l'année 2020** :

⇔ Il n'existe pas d'écart entre les réalisations et les estimations, compte tenu de la stabilité de l'indicateur d'années à moins de 3 ans, comme l'âge moyen des ordinateurs, malgré l'arrêt de l'accord-cadre pour l'acquisition des équipements d'informatique.

⇔ Pour la première fois, des fonds ont été transférés aux commissariats régionaux pour l'acquisition d'ordinateurs portables.

* **Analyse et interprétation dans la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint (sur la base des résultats de la somme de ses indicateurs)** :

A travers l'évaluation des différents indicateurs, il apparaît clairement que l'objectif d'amélioration de la qualité des services d'informatique a été atteint.

Cet objectif n'est pas une fin en soi, mais le plus important est de l'utiliser pour améliorer la qualité et la rapidité des services administratifs, et d'adopter plusieurs systèmes d'informatique, (comme le système ADAB et INSAF) ou les systèmes, « AGELIS », « ELISSA » et « ENJEZ » et « contrôle des voitures administratives avec le système par satellite ». ...

Par conséquent, il est nécessaire de poursuivre le suivi immédiat et périodique de cet objectif et de s'efforcer de le développer.

| Unité d'indicateur | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | Estimation 2020 | Réalisations 2020 | Réalisation 2020 par apport au estimation de 2020 | Estimation 2021 | Estimation 2022 |
|----------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|-----------------|-----------------|
| Moyenne durée de vie | 7.25 | 7.35 | 7.25 | 7.35 | 0.98 | 7.25 | 7.15 |

* **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à réduire progressivement l'âge moyen des voitures, et pour cela, de nouveaux achats seront effectués pour tous les types de transport (voitures fonctionnelles, voitures de service, camions, bus, ...) , en plus de se débarrasser des d'anciens moyens de transport qui ne sont pas utilisés ou dont l'entretien nécessite des dépenses exorbitantes.

* **Mode de calcul de l'indicateur** : âge total des voitures / nombre de voitures

* **Source d'information** : sous-direction de l'équipement de la direction des ressources humaines et de l'équipement

* **Analyse de l'écart obtenu au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020** :

⇔ Une très faible différence a été obtenue entre les réalisations et les estimations (0,1%) et la raison est due à la non conclusion du marché d'acquisition de voitures au cours de 2020 et son report à 2021 et le report de vente d'anciennes voitures à l'instar de l'institut de sports et de l'éducation physique à Qasr Al-Saïd et certains commissariats régionaux.

✓ **Indicateur 1-3-2 : Consommation moyenne de carburant aux 100 km**

| Unité d'indicateur | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | Estimation 2020 | Realisations 2020 | Réalisation 2020 par apport au estimation de 2020 | Estimation 2021 | Estimation 2022 |
|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|-----------------|-----------------|
| 100km/L | 8.5 | 8.2 | 7.5 | 7.5 | % 100 | 7.35 | 7.25 |

· **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à rationaliser la consommation de carburant des véhicules de service, à travers l'entretien périodique des moyens de transport et la rationalisation de leur utilisation , et la mise en place d'un système d'informatique pour suivre le kilométrage des véhicules et le pourcentage de leur consommation de carburant, et l'adoption du système de gestion des véhicules préparé par le Centre national d'informatique et du système « AGELIS » préparé par la Société nationale de distribution et d'exploitation du pétrole

· **Mode de calcul de l'indicateur** : quantité de carburant consommée en litres/distance totale parcourue aux 100 km

· **Source d'information** : sous-direction de l'équipement de la direction des ressources humaines et de l'équipement

· **Analyse de l'écart obtenu au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

⇔ Il n'existe pas d'écart entre les réalisations et les estimations, étant donné que le pourcentage programmé est atteint particulier de la généralisation de l'utilisation de la carte AGELIS et de la conclusion d'accords pour l'entretien périodique du parc de voitures avec de nombreux ateliers.

✓ **Indicateur 1-3-3 : Pourcentage des véhicules de service équipés d'un système de surveillance par satellite :**

| Unité d'indicateur | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | Estimation 2020 | Realisations 2020 | Réalisation 2020 par apport au estimation de 2020 | Estimation 2021 | Estimation 2022 |
|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|-----------------|-----------------|
| pourcentage | Nouvel indicateur | 28% | %45 | %45 | % 100 | % 70 | % 80 |

· **Définition de l'indicateur** : s'assurer que les voitures de service sont équipées d'un système de surveillance par satellite, et suivre l'avancement de la mise en œuvre de ce programme.

· **Mode de calcul de l'indicateur** : nombre de voitures de service équipées du système de surveillance par satellite / nombre total de voitures desservies dans l'administration centrale

· **Source d'information** : sous-direction de l'équipement de la direction des ressources humaines et de l'équipement

· **Analyse de l'écart obtenu au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Il n'existe pas d'écart entre les réalisations et les estimations, étant donné que le pourcentage programmé a été atteint. En effet, au moins 45% des véhicules du service ont été équipé avec ce système. Toutes les institutions publiques et les commissariats régionaux ont été appelés. Des crédits de 50 à 80 mille dinars ont été transférés aux commissariats régionaux pour généraliser cette expérience à toutes les voitures de service.

***Analyse et interprétation de la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint (sur la base des résultats de la somme de ses indicateurs) :**

En application des différentes circulaires gouvernementales et ministérielles l'objectif de rationalisation de la gestion des moyens de transport a été appuyé par un troisième indicateur afin d'atteindre ledit objectif e.

Par conséquent, il est nécessaire de continuer à adopter la même approche, mais plutôt de penser à un quatrième indicateur qui contribue à la poursuite de l'atteinte et à la qualité de cet objectif.

2- Présentation de l'exécution du budget de programme

Tableau 3 : Exécution du budget programme de l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature de dépense

Unité : mille dinars

| Dépense | Relevé de dépenses | Estimations 2020 | | Réalizations par apport au estimations | |
|----------------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------|--|--------------------------------------|
| | | (L F complémentaire) (1) | Réalisations 2020(2) | Somme (1)-(2) | Pourcentage de réalisation % (1)/(2) |
| Dépenses de Rémunération | Crédit de paiement | 62633 | 54265 | 8368 | 86 ,64 |
| Dépenses de fonctionnement | Crédit de paiement | 3392 | 2797 | 595 | 82,46 |
| Dépenses d'Interventions | Crédit d'engagement | 546 | 464 | 82 | 84,98 |
| | Crédit de paiement | 546 | 464 | 82 | 84,98 |
| Dépenses d'Investissement | Crédit d'engagement | 15702 | 7362 | 8340 | 46,89 |
| | Crédit de paiement | 3700 | 3671 | 29 | 99,23 |
| Des opérations Financiers | Crédit d'engagement | 0 | 0 | 0 | 0,00 |
| | Crédit de paiement | 0 | 0 | 0 | 0,00 |
| Total général | Crédit d'engagement | 82273 | 64888 | 17385 | 78,87 |
| | Crédit de paiement | 70271 | 61197 | 9074 | 87,09 |

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements

**Tableau 4 : Exécution du budget programme de l'année 2020 par rapport
aux prévisions
Répartition par sous-programmes et activités (payant)**

| Sous-programme | Déclaration d'activités | Estimations 2020 (L F complémentaire) (1) | Réalisations 2020(2) | Réalisations par apport au estimations Somme (1)-(2) | Pourcentage de réalisation % (1)/(2) |
|--|--|---|-------------------------|---|--|
| Sous-programme 1 :pilotage et appui | Activité1 pilotage | 7179 | 6957 | 222 | 222 |
| | Activité2 Appui | 18530 | 10324 | 8206 | 8206 |
| | Activité2 Appui (Établissements) | 1129 | 1101 | 28 | 28 |
| | Activité:Total sous- programme 1 | 26838 | 18382 | 8456 | 8456 |
| Sous programme 2 appui à Tunis | Appui | 3578 | 3569 | 15 | 99,58 |
| Sous programme3 appui Ariana | // | 2454 | 2422 | 32 | 98,70 |
| Sous programme4 appui Ben Arous | // | 2474 | 2470 | 4 | 99,84 |
| Sous programme5 appui Bizerte | // | 1081 | 1058 | 23 | 97,87 |
| Sous programme6 appui Nabeul | // | 701 | 699 | 2 | 99,71 |
| Sous programme7 appui Beja | // | 1297 | 1229 | 68 | 94,76 |
| Sous programme8 appui Jendouba | // | 1794 | 1688 | 106 | 94,09 |
| Sous programme9 appui Zaghouan | // | 727 | 693 | 34 | 95,32 |
| Sous programme 10 appui Siliana | // | 919 | 877 | 42 | 95,43 |
| Sous programme 11 appui kef | // | 3506 | 3475 | 31 | 99,12 |
| Sous programme 12 appui Kasserine | // | 1908 | 1875 | 33 | 98,27 |
| Sous programme 13 appui Kourouane | // | 1680 | 1678 | 2 | 99,88 |
| Sous programme 14 appui Sousse | // | 2406 | 2394 | 12 | 99,50 |
| Sous programme 15 appui Monastir | // | 1377 | 1374 | 3 | 99,78 |

| | | | | | |
|-------------------------------------|----|-------|-------|------|-------|
| Sous programme 16 appui Mehdia | // | 1655 | 1648 | 7 | 99,58 |
| Sous programme 17 appui Sfax | // | 3970 | 3956 | 14 | 99,65 |
| Sous programme 18 appui Gabes | // | 1570 | 1566 | 4 | 99,75 |
| Sous programme 19 appui Sidi Bouzid | // | 2438 | 2362 | 76 | 96,88 |
| Sous programme 20 appui Gafsa | // | 2140 | 2129 | 11 | 99,49 |
| Sous programme 21 appui Tozeur | // | 1088 | 1076 | 12 | 98,90 |
| Sous programme 22 appui Kebili | // | 1345 | 1341 | 13 | 99,04 |
| Sous programme 23 appui Medenine | // | 1928 | 1861 | 67 | 96,52 |
| Sous programme 24 appui Tataouine | // | 424 | 418 | 6 | 98,58 |
| Sous programme 25 appui Mannouba | // | 964 | 963 | 1 | 99,90 |
| Total sous-programme (2) | | 43433 | 42815 | 618 | 98,58 |
| Total Général | | 70271 | 61197 | 9074 | 87,09 |

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements

❖ Description des défis, difficultés et mesures à prendre pour atteindre la performance du programme :

Le programme de pilotage et d'appui est un programme horizontal qui appuie les programmes techniques pour atteindre leurs objectifs programmés, notamment en les soutenant avec des ressources humaines spécifiques ou communes et avec des équipements et des systèmes informatique, en en mettant en œuvre des projets d'infrastructure, en renforçant la flotte de transport et en apportant l'expertise nécessaire pour exécuter les opérations financières et ce en coordination avec le contrôle des dépenses publiques, le Ministère des Finances, la Présidence du Gouvernement et le comptable public.

C'est un programme qui cherche à établir une approche participative entre tous les programmes dans le cadre de la Charte et du Dialogue de gestion.

Ceci malgré la présence de certains obstacles dont les plus importants sont :

- ♣ Faiblesse des ressources humaines, qu'elles soient pédagogiques ou communs (surtout le personnel administratif et technique) ou du cadre des ouvriers.
- ♣ Faiblesse du taux d'encadrement
- ♣ Manque de ressources financières, notamment la fixation de plafonds pour l'augmentation annuelle du budget, ne dépassant pas **3%**, en particulier au niveau des dépenses de fonctionnement et d'interventions.

- ♣ La faiblesse des crédits de paiement des projets d'infrastructures, puisque le taux d'avancement des projets dépasse le taux de paiement effectués par les conseils des gouvernorats et ce malgré l'allocation de 50 millions de dinars supplémentaires dans la loi de finances rectificative,
- ♣ Vieillesse des moyens de transport et compte tenu de la faiblesse des fonds alloués, les appels d'offres ont été arrêtés
- ♣ Vieillesse du matériel d'informatique chez les maisons des jeunes
- ♣ Faible débit Internet dans certaines régions en raison d'une couverture médiocre ou inexistante
- ♣ L'augmentation du nombre de fédérations et d'associations sportives sans augmentation correspondante du budget

Ainsi, afin de remédier à ces diverses difficultés, il est recommandé de :

- ♣ Mettre en œuvre le programme annuel de formation (un nouvel indicateur) pour améliorer le taux d'encadrement et permettre aux agents d'acquérir de nouvelles connaissances d'autant que les recrutements sont bloqués et la mutation de nombreux cadres vers d'autres ministères continuent.
 - ♣ Obtention de l'accord de la Présidence du Gouvernement et du Ministère des Finances pour le recrutement de 500 ouvriers occasionnels dans les institutions de jeunesse
 - ♣ Rationalisation de la gestion du budget, en mettant des fonds à la disposition des commissariats régionaux pour l'acquisition d'équipements et de matériels sur le budget d'investissement, afin qu'ils puissent identifier et de mettre en œuvre leurs besoins avec la précision et la rapidité requises
 - ♣ Généraliser la connexion à la fibre optique pour améliorer le débit Internet
 - ♣ Attribuer des crédits aux régions pour l'acquisition d'équipements d'informatique selon les besoins.
- ♣ Demander périodiquement des crédits supplémentaires au Ministère des Finances, que ce soit dans le cadre de la préparation d'une loi de finances rectificative ou de l'augmentation des dépenses du Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse et des Sports
- ♣ Lancer l'acquisition de nouveaux moyens de transport et veiller à revendre le matériel ancien
 - ♣ Mieux contrôler les voitures administratives et rationaliser la consommation de carburant grâce à la mise au point du système Agilis et l'acquisition d'un système de surveillance par satellites
- ⇔ Ceci explique l'amélioration progressive des indicateurs mesurant le degré d'atteinte des différents objectifs du programme de pilotage et d'appui.